

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

« Mon fils paie pour les frasques familiales »

Page A 5

ACTUALITÉS

Au tour des dissidents de s'accorder un sursis

Page A 3

VOL. XCII N° 102

LE JEUDI 10 MAI 2001

87c + TAXES = 1\$

Les Cris demandent à Washington d'imposer des droits sur le bois québécois

Marie Cardinal, 1929-2001

La clé sur l'ultime porte...

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Voilà les seuls mots pour le dire, malheureusement: Marie Cardinal est morte. Agée de 72 ans, la romancière féministe est décédée, hier en France, des suites d'un cancer.

Marie Cardinal partageait sa vie entre le Québec et la France depuis le début des années 60. Elle était l'épouse de l'homme de théâtre québécois Jean-Pierre Ronfard et la mère de la metteuse en scène Alice Ronfard.

D'abord journaliste, Mme Cardinal a commencé à publier des livres, souvent autobiographiques, au début des années 60. En 1962, *Écoutez la mer* obtenait le Prix international du premier roman. Ses œuvres subséquentes, comme *La Clé sur la porte* (1972), racontant sa vie débridée et hors normes, lui ont assuré une réputation internationale, surtout dans la francophonie. Ses œuvres sont maintenant traduites dans une vingtaine de langues. A lui seul, *Une vie pour deux* (1979), où elle évoque la vie de couple et s'interroge sur la définition de l'amour, a été écopulé à plus d'un million d'exemplaires dans le monde.

En 1976, *Les Mots pour le dire*, son texte le plus célèbre, recevait le prix Lettré. Récit sans fioritures sur sa naissance non désirée et la dureté cassante de sa mère, les mots en question se voulaient ceux des êtres blessés, traqués par la vie, les propos et confidences livrés au psychanalyste, les paroles intimes révélant les dangereuses profondeurs de chacun, les incurables douleurs personnelles, les funestes fêlures de l'existence.

« J'ai mené une vie qui m'a passionnée parce qu'elle était un bouleversement par rapport à ma jeunesse. J'ai raconté mon expérience et, par une chance formidable, mes livres ont rencontré un large public », disait dans les années 80 celle qu'un critique a qualifiée d'*« un de nos meilleurs envoyés spéciaux sur le*

VOIR PAGE A 8: CARDINAL



Ottawa demeurera bilingue

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Ottawa conservera son statut bilingue. Ainsi en ont décidé les membres du conseil municipal au terme d'une longue journée de débats. Les résidents de tous les quartiers de la nouvelle ville issue des fusions municipales auront ainsi droit à des services dans la langue de leur choix. La tâche n'aura pas été facile pour les élus.

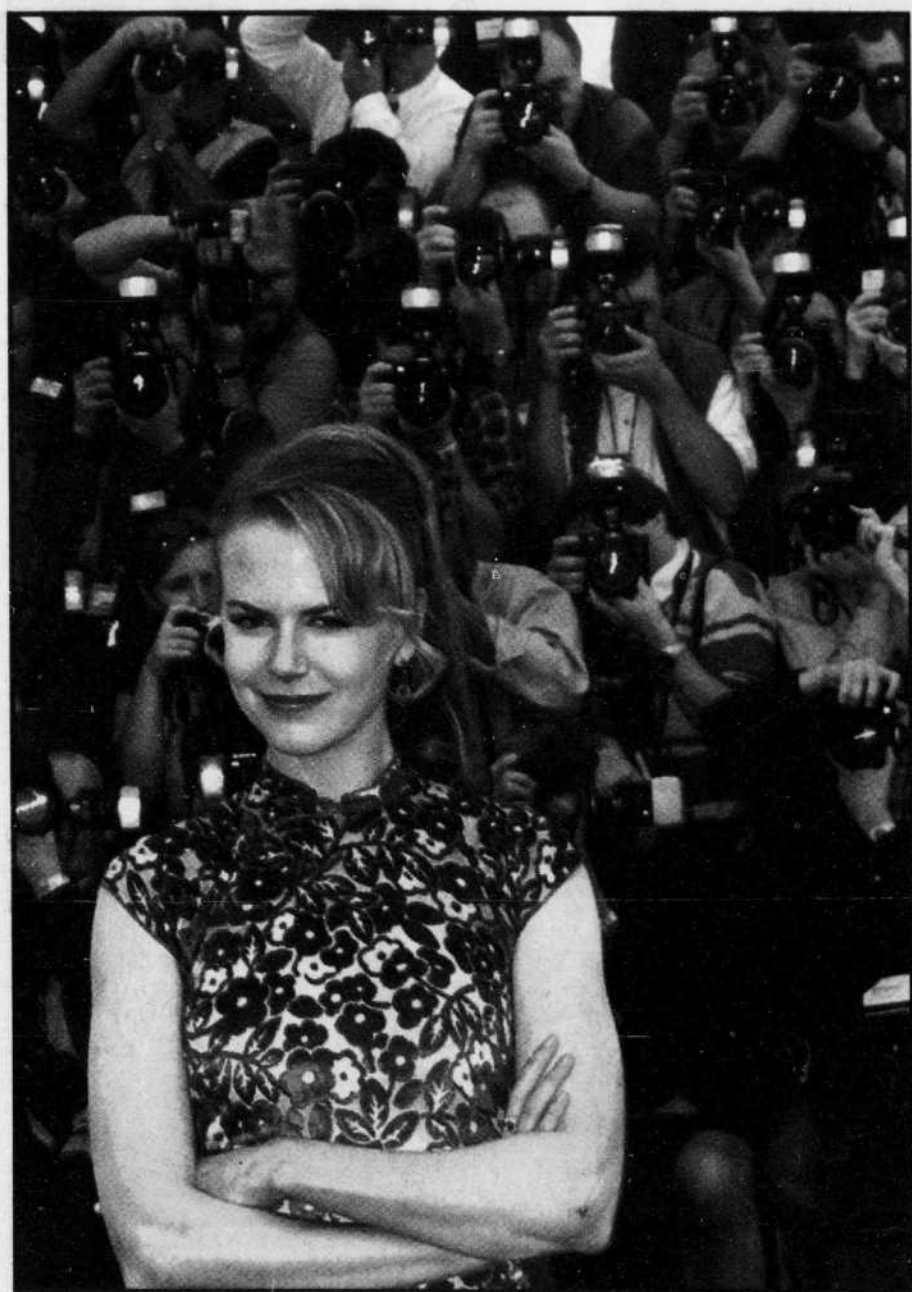
C'est à 17 contre 5 que les conseillers ont adopté la politique de bilinguisme, mettant ainsi fin à une saga qui s'est échelonnée sur 18 mois. Lors des échanges au conseil, le maire, Bob Chiarelli, a imploré les élus de mettre de l'eau dans leur vin et de ne pas succom-

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

INDEX

7	7831300067	2	
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	B 7
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 9	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 8
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 6

Le cirque



REUTERS

Nicole Kidman le sait: elle fait tourner les têtes et cliqueter les appareils photo. Reine des séductrices, l'actrice australienne a posé devant un mur de photographes alors qu'elle était de passage à Cannes où le film *Moulin Rouge*, dans lequel elle tient le rôle principal, est en compétition pour la palme d'or.

Émotion et mondialisation

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR À CANNES

Cannes — C'est peut-être parce que je suis Québécoise, donc un peu pointilleuse sur ces questions, mais ça m'irrite toujours quand une conférence de presse cannoise s'orchestre, sans raison valable, en anglais. Celle du jury, hier, par exemple. Il y a une langue nationale qui bascule ici au profit de celle d'Hollywood.

Ces conférences de presse sont animées par Henri Béhar, l'ex-correspondant du *Monde* à New York. Il est très bien, soit dit en passant, Henri Béhar, toujours en noir, dodu, coloré, brillant, un brin flagorneur, avec un côté XIX^e siècle. Un vrai personnage quasi mythique, qui fume d'ailleurs comme un pompier tout au long de l'exercice en se fichant que ça embrouille l'image des caméras. Mais il donne trop dans l'anglais. Hier, donc, il nous a

présenté tout son monde dans la langue que Molière ne parlait pas. Or la majorité de ce jury est francophone: les actrices Charlotte Gainsbourg et Sandrine Kiberlain, le cinéaste et acteur Mathieu Kassovitz, l'écrivain Philippe Labro et la cinéaste tunisienne Moufida Tatlil. Il y avait quand même à leurs côtés le réalisateur italien Mimmo Calopresti, le cinéaste américain Terry Gilliam, l'actrice anglaise Julia Ormond, le réalisateur taiwanais Edward Yang et, bien sûr, la présidente du jury, la Norvégienne Liv Ullmann, mais

ça ne justifie pas tout. Une chance qu'elle était là, Liv Ullmann. Pas un mot sur le fait qu'elle a remplacé à pied levé l'Américaine Jodie Foster, qui avait accepté la présidence du jury puis dut y renoncer, incapable de quitter un plateau de tournage avant la grève appréhendée



VOIR PAGE A 8: CANNES

Autres informations en page B 10

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les Cris de la Baie-James vont demander aujourd'hui au département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensatoires sur les exportations de bois d'œuvre québécois parce que Québec, selon eux, subventionne directement et indirectement son industrie forestière en imposant des royalties sans rapport avec la valeur marchande de ses forêts et en ne soumettant ses exploitants à aucune règle environnementale conforme à ses engagements.

Selon le mémoire des Cris, obtenu par *Le Devoir*, non seulement la faiblesse des normes environnementales en forêt boréale est contraire aux dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le Québec est aussi allé jusqu'à amender sa Loi de l'environnement pour réduire davantage les obligations des entrepreneurs forestiers, pratiquant une sorte de dumping anticologique pour réduire leurs frais aux dépens des concurrents américains.

Le mémoire des Cris sera présenté aujourd'hui à Washington dans le cadre de celui soumis par trois grands groupes environnementaux américains, soit le Natural Resources Defense Council (NRDC), la Northwest Ecosystem Alliance et Defenders Of Wildlife. A titre d'organismes américains, ils ont seuls le droit de soumettre des plaintes et des propositions.

Le mémoire des trois groupes en question demande par ailleurs au département du Commerce américain d'imposer une taxe de 160 millions, soit l'équivalent de 3,5 % de la valeur annuelle des exportations de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, parce que le gouvernement fédéral aurait omis, au cours de la dernière année, d'appliquer ses normes sur les bandes riveraines aux rivières à saumons de cette province, dénuées par les exploitants forestiers.

Quant aux Cris, qui n'ont pas fixé de montant précis aux droits compensatoires qu'ils souhaitent voir imposer au bois d'œuvre provenant du Québec, ils ont souligné estimer à 500 millions la valeur des dommages que cause l'incurie de Québec et de son industrie forestière aux écosystèmes nordiques. C'est ce montant qu'ils réclament depuis un an dans une poursuite-fleuve dirigée contre Québec et ses industriels.

En 1999, le Québec a exporté aux États-Unis pour plus de dix milliards de dollars en produits forestiers. Selon les Cris, le Québec subventionne *directement*

Les Cris estiment à 500 millions la valeur des dommages que cause l'incurie de Québec aux écosystèmes nordiques

VOIR PAGE A 8: CRIS

Pas de fouet pour le député qui n'aide que les électeurs libéraux

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Un député libéral de Toronto, Tom Wappel, a refusé d'aider un de ses commettants parce qu'il n'avait pas voté pour lui aux dernières élections, mais le premier ministre, Jean Chrétien, ne juge pas nécessaire de le punir ni même de le blâmer.

Le commettant en question s'appelle Jim Baxter, un vétérinaire de 81 ans vivant avec son épouse Mary, 75 ans, dans un petit appartement de la circonscription de Scarborough Southwest. M. Baxter est aveugle et atteint de surdité avancée. Il était dans la marine pendant la Seconde Guerre mondiale mais a dû la quitter en 1943 pour cause de blessure et a joint un an plus tard la marine marchande. Il sollicitait l'ai-

VOIR PAGE A 8: LIBÉRAL

ACTUALITÉS

Le juge Flahiff purgera sa peine
Page A 5

C a h i e r s p é c i a l

Nouvelles technologies

Commerce électronique

samedi
Publié le 19

mai 2001

Tombée publicitaire
le 11 mai 2001

LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Les professeurs de l'UQAM exigent la démission des doyens

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Crânant au grenouillage, le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) réclame la démission des sept doyens de faculté de l'université. Pour justifier ce geste d'éclat, le syndicat parle de «tentative de coup d'État» avortée contre le futur recteur Roch Denis.

Le syndicat soutient que les doyens ont rencontré illégalement le président du conseil d'administration et du comité de sélection, Jean-Marc Léger, quelques jours avant que le conseil d'administration n'entérine la candidature de Roch Denis. «L'objectif était de demander le rejet du verdict démocratique par le conseil d'administration et une reprise du processus de sélection», écrit le comité exécutif du SPUQ dans un communiqué envoyé aux médias.

«C'est un geste antidémocratique de leur part, clame le président du SPUQ, Marc Lagana. Ces personnes ont une légitimité, elles ont été élues. Chacun représente sa faculté et, pourtant, sans aucun mandat, les doyens sont intervenus. Ils ont utilisé leur fonction pour faire une demande illégitime. Je me demande s'ils peuvent rester en poste.»

De fait, le SPUQ demande ni plus ni moins que leur démission. «Le syndicat partage la vision de l'université de M. Denis: une administration transparente, démocratique et collégiale», reprend Marc Lagana. Il parle d'une ère nouvelle et les doyens n'en font pas partie.

Cette rencontre a effectivement eu lieu le 30 avril, admet Jean-Marc Léger. Il explique cependant qu'elle a eu lieu dans le cadre du processus de consultation. «Certains nous ont dit qu'ils étaient insatisfaits du choix de M. Denis, d'autres ont fait des commentaires plutôt positifs», indique M. Léger. «Entre le communiqué du SPUQ et la réalité, il y a un monde.»

De plus, Jean-Marc Léger précise que le lendemain le conseil d'administration se réunissait et recommandait à l'unanimité la candidature de Roch Denis au gouvernement du Québec. «Le syndicat est toujours un peu vindicatif, mais en bout de ligne, c'est moi qui ai rencontré les doyens», souligne M. Léger.

Parmi les doyens, la sortie du syndicat a été reçue comme un fléchage empoisonné. «D'après la direction du SPUQ, nous ne saurions prétendre travailler avec [Roch Denis] dans l'avenir», indique le doyen de la faculté de science politique et de droit, Jacques Lévesque. «Les doyens ont simplement fait une lecture des résultats de la consultation différente de celle du comité de sélection et de l'exécutif du SPUQ», explique-t-il. Il rappelle que les doyens sont membres du SPUQ et dénonce la demande publique de démission.

Le Collège des médecins et les démissions d'urgentologues

Condamnable mais compréhensible

L'été qui vient s'annonce catastrophique, selon des spécialistes de l'urgence

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Collège des médecins du Québec condamne la menace de démission brandie par les médecins de la Cité de la santé mais comprend l'exaspération de ces médecins et de ceux de l'hôpital Sacré-Cœur, dont les démissions en série laissent prévoir un été d'enfer dans les urgences de la métropole.

«Le Collège des médecins est contre toute forme de menace de démission en bloc parce que la population n'a pas à être prise en otage. Par contre, on ne peut empêcher les médecins de dire que leur situation est intenable et c'est souvent pour eux la seule façon d'obtenir une réaction après des mois de silence», a soutenu hier le D^r Yves Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec.

La menace des médecins de la Cité de la santé n'est visiblement qu'un moyen de pression mal choisi pour faire valoir leurs revendications, estime le Collège. Quant aux démissions réelles prévues à Sacré-Cœur, la corporation médicale déplore que les autorités régionales, bien au fait de ces démissions depuis plusieurs mois, aient attendu que la crise éclate au grand jour pour trouver une solution au problème.

Le président du Collège craint un «été chaud» dans les urgences et voit mal comment Sacré-Cœur, qui a approché 14 médecins, pourra convaincre des urgentologues de venir prêter main-forte. «Sacré-Cœur est l'une des plus grosses urgences au Québec avec des cas très lourds. Il va falloir qu'un meilleur partage régional des ambulances se

fasse si on veut passer l'été», insiste le D^r Lamontagne.

Des urgentologues craignent le pire

Plusieurs spécialistes de l'urgence contactés hier affirment que la pénurie de médecins qui frappera Sacré-Cœur risque d'avoir un effet catastrophique sur les autres urgences de la métropole. Le D^r Alain Vadeboncoeur, président de l'Association des médecins d'urgence du Québec et coordonnateur de l'urgence de l'Institut de cardiologie de Montréal, affirme que les «urgences de Montréal ne peuvent survivre une semaine sans Sacré-Cœur».

«Avec si peu de médecins, ils [l'urgence] devront fermer une journée sur deux. Les médecins restant ne pourront supporter à eux

seuls une si grosse urgence, qui reçoit le quart des cas de traumatologie au Québec. Il va falloir gérer cela comme une situation de crise pour passer à travers», croit-il.

Selon ce dernier, ce sont surtout les jeunes médecins, échaudés par le manque de personnel infirmier et des périodes d'achalandage extrêmement lourdes, qui ont décidé de quitter pour aller apprendre le métier dans des urgences moins bondées. La mauvaise publicité que s'est attirée l'hôpital Sacré-Cœur ces dernières années, à la suite du décès de deux patients de l'urgence, victimes d'erreur de posologie, est aussi venue nourrir cette crise. Selon le D^r Vadeboncoeur, l'urgence de Sacré-Cœur conserve tout de même l'une des équipes les plus expérimentées au Québec, puisque le noyau de médecins restant abrite

des vétérans de la profession.

Aux urgences du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), on craint aussi le pire puisque le ralentissement des activités à Sacré-Cœur aurait un effet désastreux sur celles du CHUM. «On se dirige vers une catastrophe prévisible. Comment y fera-t-on face? Je n'ai aucune idée car on ferme déjà des lits parce qu'on manque d'infirmières», affirme le D^r Pierre Desaulniers, coordonnateur des urgences du CHUM.

Un soir du début de mai, il manquait déjà le quart des infirmières de nuit prévues pour faire fonctionner l'urgence. La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, qui rencontrait hier les autorités de Sacré-Cœur, fera des commentaires aujourd'hui sur cette situation épineuse.

La Ronde

Le nouveau terrain de jeu de Bugs Bunny

Le président de Six Flags rêvait d'acheter La Ronde depuis 10 ans

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Bugs Bunny a débarqué à Montréal, hier, avec les nouveaux propriétaires de La Ronde. Sa présence ne devrait toutefois pas se faire sentir avant la saison prochaine, histoire de se laisser le temps d'apprivoiser les lieux et de perdre un peu son accent américain.

Le jeune président et chef de la direction de Six Flags, Kieran Burke, confie que cela faisait plus de 10 ans qu'il rêvait d'acheter le parc d'attraction montréalais. Il y a trois ans, il prenait l'initiative d'appeler le maire pour lui faire connaître son intérêt. Du fait notamment de son site et de sa proximité de Montréal, a-t-il affirmé hier. «La Ronde offre l'un des meilleurs potentiels parmi tous les autres parcs que nous avons acquis au cours des dernières années.»

Par cette vente, La Ronde bénéficiera non seulement du savoir-faire d'une grande entreprise spécialisée dans le domaine, a déclaré hier le maire de Montréal, Pierre Bourque, mais elle profitera aussi de moyens de promotion que n'avait pas la Ville.

Propriétaire de 39 autres parcs du genre principalement aux États-Unis, mais aussi en Europe et au Mexique, Six Flags accueille chaque année 50 millions de visiteurs. Rappelons que, pour se porter acquéreur de La Ronde, le géant américain a acheté ses actifs 30 millions, qu'il versera un loyer annuel moyen de 2,5 millions et payera environ 5,6 millions en taxes diverses. Il s'est de plus engagé à y investir au moins 90 millions durant les cinq prochaines années.

«C'est un minimum, a déclaré



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le maire Pierre Bourque a accueilli la direction de Six Flags et l'un de ses personnages, Bugs Bunny.

Kieran Burke. Ces premiers investissements se concentreront dans les deux ou trois premières années. Mais si tout va comme on l'espère, je ne serais pas surpris qu'on investisse plus.»

On commencera, en septembre, par donner une entrée

magistrale au parc, avec une porte qui rappellera l'hôtel de ville de Montréal. Il y aura aussi de nouveaux manèges, des montagnes russes, particulièrement, une marque de commerce du géant américain, ainsi que des spectacles de cascadeurs, toujours très

populaires. Une section sera consacrée aux personnages des Looney Tunes (Bugs Bunny, le canard Daffy, le chat Sylvestre, etc.) et une autre aux superhéros (Superman, Batman, etc.).

Se disant toujours très respectueux des traditions locales, le géant américain s'engage à resusciter le Fort Edmonton de La Ronde d'antan. Il créera aussi un Vieux Village typiquement québécois, qui évoquera les «villages pittoresques qui longent le fleuve Saint-Laurent» et où l'on pourrait bien retrouver une sorte de château Frontenac — à en croire, à tout le moins, les illustrations présentées. Une autre revenante, la réplique de la Grande Hermine de Jacques Cartier viendra s'y accoster. On promet même aux nostalgiques d'Expo 67 un retour dans le passé avec un «boulevard International» bordé de «pavillons étrangers».

Le prix d'entrée restera sensiblement le même, assure Kieran Burke, qui espère attirer rapidement entre 300 000 et 800 000 visiteurs de plus que la présente moyenne annuelle de 1,2 million. La saison, qui s'ouvrira dans une dizaine de jours, ne sera pas vraiment plus longue à quelques fins de semaine près. Le concours international de feux d'artifice continuera à se tenir comme à l'habitude et l'on ne sait pas encore si l'on se prévaudra ou pas du droit de construire un hôtel à l'extrémité de l'île.

Quant à la soixantaine d'employés permanents de La Ronde, une vingtaine seulement se seraient jusqu'à présent prévalus de leur droit de rester au service de la Ville plutôt que d'entrer dans la grande famille de Six Flags.

Rapport du vérificateur

Trop d'ingérence politique

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Blâmés pour leur «manque de rigueur» dans le dernier rapport du vérificateur de la Ville de Montréal, Guy Lefebvre, les administrateurs municipaux se disent victimes des apparences et montrent du doigt leurs supérieurs politiques.

«Je suis d'accord avec M. Lefebvre que la Ville est mal gérée en ce moment, mais il faut chercher les sources du problème. Ce n'est pas un problème de compétence des fonctionnaires. Il y a une telle ingérence politique qu'ils ne peuvent pas faire leur travail», a déclaré Michel Vézin, président du Syndicat des professionnels municipaux de Montréal.

Déjà présente à la fin des années Doré, cette ingérence du bureau du maire et du comité exécutif s'est multipliée, selon lui, avec l'arrivée au pouvoir de Pierre Bourque.

«On peut bien blâmer les cadres, mais ils sont nommés et contrôlés par l'administration [Bourque]. Ils font juste ce qu'on leur demande de faire. Les cadres et les fonctionnaires qui ont tenu leur bout se sont retrouvés sur des tablettes.»

Plus réservé, le vice-président de l'Association des cadres municipaux de Montréal, Stéphane Chénier, a rappelé que l'appareil administratif montréalais a fait l'objet de multiples réorganisations depuis quinze ans, dont l'un des effets a été, en plus de semer une certaine confusion, de réduire le personnel d'encadrement. «Toutes les entreprises connaissent des lacunes, a-t-il dit, et c'est nécessairement vrai aussi dans une grande ville comme Montréal.»

RENDRE UNE JAGUAR ENCORE PLUS ATTRAYANTE.
IL FAUT LE FAIRE!

JAGUAR
Une performance de toute beauté

Crédit à 0,9%

S-TYPE

Profitez de notre crédit à 0,9% à l'achat de la voiture probablement la plus épatante de l'heure. Pour le concessionnaire le plus près, composez 1 800-4-JAGUAR ou visitez www.jaguar.ca

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Gouvernement du Québec

Taxé pour devenir fonctionnaire

Celui qui a étudié à l'extérieur de la province doit payer 105 \$ pour tenter sa chance dans la fonction publique



Jean Dion

Nous sommes tous propriétaires

Depuis quelques jours, je me régale. Oh! à toutes petites doses, n'en doutez pas. Voilà d'ailleurs la recommandation principale de mon psy: de la mesure en tout. N'abusons de rien, sauf de la modération. Ça rend peut-être la vie un peu plate, mais on n'a rien pour rien et on s'assure ainsi de couler de longs jours paisibles et sains. C'est quand on en gobe trop en même temps que les choses se gâtent: on s'expose au choc, au surmenage, et on précipite cette syncope soigneusement cultivée par des années passées à inhaler des substances psychotropes, à boire de la boisson, à manger gras et à se faire du mouron pour des affaires importantes comme le travail, les finances personnelles et les problèmes de nos Expos à domicile, à l'étranger et aux guichets.

Quoi, c'est vrai qu'il y a des risques. Tenez, cet entrefilet publié hier dans mon journal préféré, *Méto*, celui qu'on s'arrache dans le véhicule de transport en commun du même nom: «L'espérance de vie des Canadiens est en hausse, mais les enfants sont de plus en plus obèses et les infirmières de plus en plus malades, révèle une étude annuelle sur le système public de santé canadien.» Or qu'est-ce que ça donne de vivre plus longtemps si c'est en tant que gros malade? La question est posée, vous pouvez prendre quelques minutes de réflexion avant de répondre.

C'est donc à petites doses que je m'offre ce que je pourrais appeler un bijou mais qui est bien davantage un caillou dans nos pantouffles de pépères avant l'heure, les *Contes et comptes du prof Lauzon*, recueil de chroniques publié chez Lanctôt éditeur. J'en lis une par jour, ça suffit pour défriser. Vous le connaissez, Léo-Paul, s'il met des gants, c'en sont de chirurgien, et il est loin d'être sûr que ce qu'il nous donnera à voir une fois le corps ouvert sera joli. Mais ce livre est douloureusement drôle, douloureusement parce qu'on se demande si on ne devrait pas pleurer à la place. Le prof Lauzon, qui déjà à son actif d'être un comptable prononçant des conférences sur la fiscalité des entreprises qui sont de véritables spectacles, réussit le tour de force de raconter des histoires d'horreur (économique) en nous faisant rigoler comme des bossus.

J'aime Lauzon parce que je devine qu'au fond, il est un tendre. Il n'aimerait rien de mieux que de pouvoir annoncer à sa mère qu'il a été invité à prononcer une allocution devant la Chambre de commerce de la Rive-Sud. Il a recours à des techniques de respiration pour les moments où il s'empare un peu trop. Il joue à la pétanque avec Michel Chartrand. Et, ce qui ne nuit pas, il consulte un thérapeute (qui s'appelle Fred) pour apprendre à moins s'énerver et à plus voir le côté positif de toute chose.

D'ailleurs tenez, puisqu'il n'y a pas de coïncidences sinon celles qu'on peut attribuer au hasard, que disait la manchette de *Méto* hier? En plein cela: «Être positif permettrait de vivre plus longtemps.» «Être heureux et conscient de l'être serait une des clés de la longévité.» C'est du moins ce que laisse entendre une étude américaine, etc. «Des états émotionnels pathologiques comme la dépression ou l'hostilité peuvent provoquer des maladies.» «Des états émotionnels négatifs comme l'anxiété, la rancœur ou la colère peuvent, avec le temps, avoir un effet cumulatif sur l'organisme et créer des maladies.»

Vous avez noté, j'espère? Qu'on ne vous y reprenne plus à être déprimé, cela pourrait vous mettre down. Mais la clé dans tout ça reste évidemment qu'il ne suffit pas d'être heureux, encore faut-il savoir qu'on l'est. Le bonheur ignoré peut être une source considérable de malheur, le saviez-vous?

Autre coïncidence, cette lecture du prof Lauzon alors que surviennent une foule d'événements qu'il affectionne tant. En moins d'une semaine, voilà-t-il pas qu'on se retrouve à jaser en même temps de nos Alouettes qui veulent 12 millions de dollars de fonds publics pour agrandir leur stade, de nos Expos qui veulent un nouveau tapis payé avec des fonds publics et de notre Canadien qui obtient un prêt de 140 millions de dollars de fonds publics pour... pourquoi au juste? Ah oui. Pour continuer de vivre et de bercer nos cœurs d'éternels enfants, voilà pourquoi au juste. Et cela n'a pas de prix, c'a l'air.

J'insiste: nos, nos, notre. Avec le fric qu'on met là-dedans, on a bien le droit de se faire accroire que nous sommes tous un peu propriétaires, non?

À ce sujet, vous me permettez de trouver qu'il y a soudain pas mal d'experts au Québec en matière de stratégies financières de la Caisse de dépôt. Probablement est-ce parce qu'il s'agit de hockey, un jeu simple et d'un abord facile pour peu que l'on maîtrise le règlement de la passe au delà de deux lignes et de la punition à retardement. Jamais vu autant de fervent autour des conditions de remboursement d'un prêt ni entendu autant d'analyses concoctées en cinq minutes sur la capitalisation actionnariale déréglémentarisée des compagnies Molson. Pour ma part, je m'appretais à pondre un texte scientifique déchaîné sur les affres du partenariat public-privé dans un contexte d'inflation salariale et d'énormité du taux de change lorsque la désillusion me submergea sous la forme de mon collègue Truffaut qui s'enquit tout de go: «Est-ce qu'il y a des débetures dans ces 140 millions?» N'ayant jamais eu la moindre idée de ce à quoi peut avoir l'air de ressembler une débeture, je décidai sagement de m'abstenir.

Je vous dirai donc simplement que, malgré mon très lourd passé de fan, je n'aurais jamais pensé avoir un jour le CH tatoué sur le bas de laine (à ne pas confondre avec le bas de la laine, région souvent éprouvée chez le hockeyeur qui lésine sur les exercices d'assouplissement).

Et n'ayant pas de réponse, je poserai une question. C'est arrivé avec Loria, c'est arrivé avec Gillett, comment diable se fait-il que les seuls acheteurs que l'on ait dénichés pour nos institutions sportives chéries soient des gens qui n'ont pas assez d'argent?

Serions-nous, messieurs dames, en train de péricliter? Et si nous ne participions plus jamais aux séries? Et si nous étions malheureux sans être conscients de l'être?

jdion@ledevoir.com

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Malheur à ceux qui ont étudié ailleurs qu'au Québec et qui souhaitent travailler dans la fonction publique québécoise. Il leur en coûtera 105 \$, en plus du temps d'attente additionnel que prendra l'étude de leur dossier, afin que le gouvernement évalue la qualité de leur diplôme. Une situation qui prévaut non seulement pour les établissements universitaires d'outre-mer mais également pour les universités canadiennes.

Ainsi, le diplôme d'un étudiant québécois qui a réalisé ses études de maîtrise à l'Université d'Ottawa, par exemple, n'est pas reconnu d'emblée par le gouvernement du Québec. Ledit étudiant doit demander au ministère des Relations avec les citoyens, contre argent sonnante et trébuchante, d'étudier son dossier pour obtenir l'équivalence requise, après quoi seulement il peut postuler pour intégrer la fonction publique.

Au cabinet du ministre des Relations avec les ci-

toyens et de l'Immigration, Joseph Facal, on explique que cela est dû à l'absence de niveau collégial dans les autres provinces. «À l'extérieur, ils n'ont pas de cégeps, a fait remarquer l'attachée de presse du ministre, Marie Barrette. C'est pourquoi les employeurs nous demandent d'évaluer cette équivalence.»

Seules trois provinces canadiennes exigent une telle démarche pour reconnaître les diplômes de leurs voisins, soit le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Il en coûte, selon la province, entre 100 et 150 \$ pour obtenir l'équivalence requise.

Le groupe Force jeunesse s'indigne de cette façon de faire «qui pénalise les jeunes qui ont étudié à l'extérieur du Québec». Selon le président, Martin Koskinen, cela constitue ni plus ni moins qu'une «taxe de l'ouverture sur le monde».

Cela est d'autant plus déplorable, note-t-il, que la fonction publique peine à se rejuvenir. Les moins de 35 ans sont passés de 18 % en 1993 à 6,9 % cette année, une situation que le gouvernement souhaite infléchir avec la campagne de recrutement lancée le 12 avril dernier. «C'est bien beau d'annoncer le renouvel-

lement de la fonction publique, a commenté M. Koskinen, mais en imposant cette taxe, le gouvernement n'apparaît pas comme un employeur très progressiste ou très ouvert.»

Force jeunesse fait également remarquer que ce «ticket modérateur» ne constitue qu'un irritant de plus à une liste déjà longue. M. Koskinen cite, par exemple le fait que, depuis mars 2000, on ne reconnaît plus la maîtrise dans la fonction publique. En effet, si un poste n'exige qu'un baccalauréat, par exemple, et que le candidat a une maîtrise dans le domaine en question, cette dernière n'est pas reconnue. La personne nommée à un poste à la suite de l'appel public de candidatures se verra offrir le salaire d'entrée dans sa classe d'emploi, peu importe le diplôme accroché à son mur.

D'une main, le gouvernement se vante d'offrir un montant forfaitaire à ses employés pour qu'ils puissent faire leurs études de maîtrise et de l'autre, il refuse de reconnaître leur diplôme, déplore M. Koskinen. «C'est comme si on leur disait: attendez d'être embauchés avant de poursuivre vos études», a-t-il ironisé.

Grogne à l'Alliance canadienne

Au tour des dissidents de s'accorder un sursis

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Pour la première fois depuis le début de la contestation du leadership de Stockwell Day, certains de ses détracteurs évaluent leur avenir plutôt que celui de leur chef.

Ces députés de l'Alliance canadienne auraient une semaine pour décider de quitter le caucus, afin de pouvoir s'exprimer publiquement, ou d'y rester pour changer les choses de l'intérieur et avec plus de discrétion, a fait comprendre Chuck Strahl, un député influent qui a quitté récemment son poste de leader parlementaire pour manifester son manque de confiance en M. Day.

«Ça ne peut pas durer indéfiniment. Avant la prochaine réunion du caucus, les gens vont se brancher», a-t-il dit à la sortie de la réunion du caucus hier. Selon lui, l'Alliance doit au plus tôt recommencer à talonner les libéraux et être une opposition officielle efficace. «Il faut donc en arriver à une solution», a-t-il ajouté.

Il suggère au parti de profiter de son envoi postal, la semaine prochaine, pour envoyer un bulletin à tous les membres. Quant aux options offertes aux députés dissidents, elles vont, selon lui, de la suspension du caucus à la démission du parti en passant par l'abandon de responsabilités parlementaires. Il a refusé de dire ce qu'il envisageait.

Le député Bob Mills a dit vouloir consulter sa famille et ses militants avant de prendre une décision. Son collègue Jay Hill, lui, a dit qu'il «devait réfléchir à [son] avenir». D'autres excluent la possibilité de quitter le caucus, y compris Deborah Grey, l'ancienne leader adjointe et présidente du caucus.

Après avoir évité la presse pendant des jours, M. Day a indiqué que le caucus avait, comme le souhaité



REUTERS

Stockwell Day a rencontré la presse hier après l'avoir évitée pendant quelques jours.

la base, répété que la critique devait s'exprimer en privé. «Nos membres à travers le pays veulent que nous ayons ces discussions à l'intérieur du caucus et que nous concentrions notre attention sur les libéraux», a-t-il dit, sans pour autant prétendre ne plus avoir de problèmes.

Aucun ultimatum n'aurait été donné mais on aurait fait comprendre aux dissidents qu'ils devraient, s'ils

voulaient rester au sein du caucus, en respecter les règles. Sinon, ils devraient accepter de se tenir à l'écart.

Le pari est risqué et la semaine qui s'amorce, cruciale pour M. Day. Si quelques gros canons quittent, ils pourront le pourfendre à loisir. Ils se joindraient aux deux députés qui ont été écartés récemment, Art Hanger et Gary Lunn, après avoir demandé la démission du chef. Si la décision des dissidents est de ne plus s'empêcher publiquement, ce sera, pour M. Day, la première vraie trêve depuis trois semaines. Le simple fait que ses critiques admettent qu'ils doivent se brancher est même déjà une première victoire pour lui.

Les membres du parti

Cela ne garantit pas la fin de la contestation de son leadership, car la bataille est en train de se transporter ailleurs. La balle est maintenant dans le camp des membres du parti, de dire Chuck Strahl. Des sites Internet pro et anti-Day ont d'ailleurs commencé à surgir. Les associations de comté se mobilisent. Et le leadership du chef doit faire l'objet d'un vote lors du congrès d'avril 2002, une opération qui sera précédée par des mois de luttes locales pour le choix des délégués.

Et au sein du caucus, la grogne n'a pas disparu. La décision de suivre les députés à la trace, d'enregistrer leurs propos pour mieux les examiner et sévir en cas de besoin, crée un véritable malaise. «On dirait la Russie», de réagir David Chatters.

Les discours fait par M. Day devant le Congrès juif canadien lundi a aussi fait sourciller. En prenant position en faveur d'Israël dans le conflit qui l'oppose aux Palestiniens, le chef a soulevé la colère de la communauté musulmane, qui exige des excuses et le menace de poursuite. De plus, il s'est écarté de la position du parti sans consulter personne, contrairement à ses promesses récentes.

Déséquilibre fiscal

Landry entend bien tirer profit du rapport Séguin

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le rapport de la commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, attendu fin novembre, pourrait devenir un outil pédagogique efficace pour le Parti québécois lors des prochaines élections.

C'est ce qu'a reconnu hier le premier ministre Bernard Landry qui, aux côtés de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Pauline Marois, et de l'ex-ministre libéral du Revenu, Yves Séguin, a présenté les membres de la commission. «Si ce document est pédagogique [lors d'élections], tant mieux. On en fera le meilleur usage possible. Ce qu'on veut connaître, c'est la vérité», a dit M. Landry. Un «fédéraliste sincère» pourrait toutefois tirer profit des travaux de la commission, a-t-il ajouté.

Pour le président de la Commission sur le déséquilibre fiscal, Yves Séguin, il s'agit de mener à bien «un mandat clair», impartial: analyser les accords fiscaux actuels dans le contexte actuel. «Notre travail peut se faire sereinement sans se faire influencer par des interprétations. Et s'il y a des interprétations, elles ne viendront pas d'un seul côté», a dit M. Séguin. C'est la première fois, a-t-il soutenu, qu'un tel exercice d'analyse est fait «avec autant de volonté et de rigueur», «en dehors du contexte politique».

Audiences publiques

Mais il est clair que, de son côté, M. Landry ne peut s'astreindre à faire abstraction du contexte politique. «Il est imprudent, voire absurde, pour une nation de confier la moitié de ses moyens fiscaux au contrôle majoritaire d'une autre nation», a-t-il dit.

Dotée d'un budget de deux millions de dollars, la commission Séguin tiendra des audiences publiques et un forum d'experts en septembre et en octobre. Les ministres des Finances et du Revenu mettront leur expertise à la disposition de la commission, et Mario Albert, des Finances, agira à titre de secrétaire. Six experts viendront appuyer Yves Séguin: Anne-Marie d'Amours, avocate et MBA, présidente d'une société de capital de risque, Andrée Lajoie, juriste du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, Renaud Lachance, économiste aux HEC, Nicolas Marceau, économiste à l'UQAM, Alain Noël, politologue à l'Université de Montréal, et Stéphane Saintonge, avocat-fiscaliste chez Legault, Joly, Thiffaut.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBECDOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTITULÉ: LE RÉGIME PUBLIC
D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 11 septembre 2001 dans le cadre de la consultation générale sur le document de référence intitulé: *Le régime public d'assurance automobile du Québec*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement au plus tard le 17 août 2001. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Lise St-Hilaire, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.01, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: lsthilaire@assnat.qc.ca.7^e MONDIAL
DE LA
LITTÉRATUREINFO FESTIVAL
(514) 844-2172
www.uneq.qc.ca/festivalACCORDEZ
VOS
PLUMES!Vendredi 11 mai, 20 h
Maison de la culture
Frontenac,
2550, rue Ontario Est,
métro Frontenac.Entrée:
UN LIVRE
DE VOTRE CHOIX.
Laissez-passer
et renseignements:
(514) 872-7882

Ville de Montréal

Direction artistique:
Monique Giroux et
Martine JessopDirection musicale:
Philippe NoireautInterprètes:
Renée Claude
Andrée Lachapelle
Linda RacineMusiciens:
Philippe Noireaut (piano)
Daniel Lessard (contrebasse)
Christian Pomerleau (batterie)

UNE PRÉSENTATION DE L'UNION DES ÉCRIVAINS ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

• LES ACTUALITÉS •

Rabais de taxes: la Caisse pourrait aider le Canadien

PRESSE CANADIENNE

Québec — La présence de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le montage financier faisant de George Gillett le nouveau propriétaire du Canadien de Montréal pourrait faciliter l'obtention de rabais de taxes et d'impôts pour le Forum et le club de hockey.

C'est du moins ce qu'a soutenu le chef libéral, Jean Charest, à l'Assemblée nationale hier.

On se rappellera que les dirigeants du club de hockey montréalais demandent des réductions de taxes à la Ville de Montréal et à son maire Pierre Bourque. Représentant l'avertissement servi hier par l'économiste Pierre Fortin, M. Charest a avancé que le futur propriétaire pourrait aller plus loin en usant de l'influence de la Caisse.

«Une telle transaction est de nature à influencer les décisions du gouvernement, pour ce qui est des réductions de taxes et d'impôts, que le gouvernement serait appelé éventuellement à consentir à l'équipe de hockey Canadien et aux gestionnaires du Centre Molson», a déclaré M. Charest.

Le chef libéral a prévenu le premier ministre Landry qu'en mettant ainsi sa «main dans le tourneur», la Caisse pourrait inciter le gouvernement à agir contre les intérêts des Québécois.

Le premier ministre a ridiculisé cette affirmation. Selon lui, la Caisse est déjà présente dans de nombreuses entreprises d'importance et cela ne les pousse pas à demander des rabais fiscaux. «Ça ne tient pas debout», a lancé M. Landry.

Le premier ministre continue de croire que l'implication de la Caisse dans la transaction impliquant la brasserie Molson et George Gillett sera rentable.

La Caisse ne perdra rien si, à titre de propriétaire du Canadien de Montréal, M. Gillett ne parvient pas à respecter ses engagements financiers.

Si George Gillett rentabilise le Canadien et le Forum, la Caisse fera des profits. Le rendement exigé sur sa garantie de prêt de 140 millions serait de 15 %.

La Caisse serait aussi en bonne position si M. Gillett échoue puisque la brasserie Molson devra ramasser les pots cassés.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après l'élection complémentaire dans Mercier où elle a connu un certain succès, la gauche enclenche une réflexion pour mettre en place une véritable alternative progressiste lors des prochaines élections générales.

Des pourparlers entre les différents partis de gauche — Rassemblement pour l'alternative progressiste (RAP), Parti néo-démocrate-section Québec (NPD), Parti de la démocratie socialiste (PDS), Parti communiste du Québec (PCQ), Parti vert — pour l'éventuelle mise en place d'une large coalition sont amorcés. Plusieurs rencontres ponctueront les prochaines semaines. Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est associé à la démarche.

«Le tableau politique au Québec est pas mal bloqué dans le centre-droite. Nous avons le mandat de soutenir la création d'une alternative politique au Québec. Dans la population, il y a de l'inquiétude face à l'alignement social du gouverne-

Après l'avant-première dans Mercier

La gauche québécoise prépare la générale

ment. On voudrait quelque chose de plus progressiste qui s'installe. Ça se confirme avec Mercier», explique Arthur Sandborn, président du Conseil central.

Le RAP, le plus important des partis de gauche avec plus d'un millier de membres, a déjà résolu la semaine dernière, lors de son conseil des régions, de tenter de mettre en œuvre une coalition incluant les groupes communautaires. Lors de son congrès prévu les 8, 9 et 10 juin, le RAP souhaite même que les négociations soient suffisamment avancées pour avoir une plate-forme pour la coalition.

Mais l'alliance à naître doit franchir certains obstacles, dont l'existence de groupuscules idéologiques qui nuit à une adhésion populaire de masse. Il y a également un problème technique: pour maintenir son autorisation légale auprès du Directeur général des élections, chacun des partis doit

présenter un minimum de 20 candidats. Décideront-ils de se saborder pour n'avoir qu'une seule et même bannière ou opteront-ils pour une alliance circonstancielle avec le manque d'uniformité dans le discours que cela suppose?

Rien n'est encore décidé, tout est ouvert, souligne la porte-parole du RAP, Jacqueline Hekpazo. «Tant qu'on reste des groupes de pression, le gouvernement a beau jeu de diviser pour régner et alimenter les guerres intestines», ajoute-telle.

Selon cette dernière, il est clair que la population du Québec doit avoir un autre choix que le Parti québécois, qui «a perdu son esprit social-démocrate», et le Parti libéral pour le prochain scrutin. «Et cette alternative doit se faire par-delà la question nationale», soutient Mme Hekpazo.

Arthur Sandborn, du Conseil central, abonde dans le même sens. Il souligne que les préoccupations de la population sont da-

vantage dirigées vers la lutte contre la pauvreté, le libre-échange et la mondialisation, ainsi que vers l'environnement, d'autant que le PQ n'est pas parvenu «à passer la rampe à deux reprises».

Tranchant, M. Sandborn affirme que la souveraineté ne peut plus être une priorité. «Même si la question de la souveraineté demeure, les gens ont tendance à privilégier autre chose. Le vote à l'ADQ le démontre, mais aussi l'alliance des partis souverainistes et fédéralistes pour l'élection dans Mercier», dit-il.

La dégelée péquiste dans Mercier en avril dernier semble avoir donné une véritable impulsion au mouvement. Déjà, à l'élection de 1998, le RAP avait présenté sept candidats, dont Michel Chartrand face à Lucien Bouchard dans Jonquière. En mars dernier, un sondage SOM démontre que 48,7 % des Québécois se disent prêts à voter pour un parti féministe de gauche. Si Arthur Sandborn ne voit pas de garantie dans ces résultats que les intentions se transforment en votes, il y constate le symbole d'un «ras-le-bol» chez les citoyens.

Les citoyens ont droit à un autre choix que le PQ ou le PLQ

D u 1 0 a u 1 8 m a i 2 0 0 1



OBTENEZ **10%** DE RABAIS SUR LES VINS ROSÉS

18+

La modération a bien meilleur goût.

Educalcool



Au plaisir!

www.saq.com

CLUB
1402
HOMME

Notre collection printemps-été est arrivée.

Achetez directement de l'importateur les grandes marques de costumes fabriqués en ITALIE : au bas prix de 499 \$ le costume!

Tailles du 36 au 50, court, régulier, long.

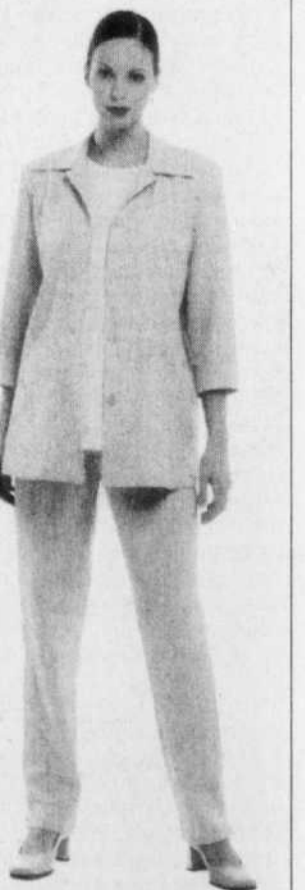
Tissus signés :
- Cerruti 1881
- Zegna - Marzotto
- Zignone - etc.



Lun. au ven.
10 h à 18 h
Sam. 10 h à 16 h

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636

BOUTIQUE



Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST
OUTREMONT
TEL.: 274-2442

LES ACTUALITÉS

Blanchiment d'argent

Le juge Flahiff purgera sa peine de pénitencier

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Devenu concierge, l'ex-juge Robert Flahiff de la Cour supérieure se livrera à la justice lundi prochain pour être emprisonné. C'est ce qu'a annoncé hier son avocat, quelques secondes après que la Cour d'appel du Québec eut jugé appropriés le verdict de culpabilité rendu contre lui pour blanchiment d'environ deux millions et la peine de trois ans d'emprisonnement imposée, en 1999.

M^{re} Josée Ferrari n'avait pourtant fait l'économie d'aucun argument pour convaincre les trois juges de la Cour d'appel que la preuve contre son client était insuffisante pour le déclarer coupable et que la sentence de trois ans était nettement exagérée.

Peine de prison

M^{re} Ferrari souhaitait que la peine soit réduite à moins de deux ans afin qu'il devienne possible pour M. Flahiff de demander à purger sa peine dans la collectivité plutôt que derrière les barreaux où, comme les policiers et les juges, les avocats seraient mal vus par les autres détenus et ne seraient pas à l'abri de divers sévices.

L'avocate a fait valoir que Ro-

bert Flahiff avait abondamment payé pour ses erreurs commises de 1989 à 1991, alors qu'il était crimineliste et qu'il a permis à un client de blanchir quelque deux millions de dollars par des transferts en Suisse et le rapatriement de ces sommes au Canada pour les convertir notamment en actions de Bell Canada.

De juge à concierge

Il a perdu son poste de juge, il lui est interdit de pratiquer le droit et est réduit, pour gagner sa vie, à exercer la fonction de concierge et à exécuter divers travaux manuels d'entretien. Tout en devant prendre des médicaments pour une dépression qui s'accroît, il doit subvenir aux besoins de ses trois jeunes enfants âgés de sept ans, neuf ans et onze ans, a exposé M^{re} Ferrari.

L'avocate a plaidé qu'une peine de trois ans de prison est trop élevée pour quelqu'un qui n'a pas fait le trafic lui-même, n'a fait partie d'aucune organisation criminelle, n'avait aucun antécédent judiciaire mais a seulement « composé avec un acte criminel ».

« Il n'a pas contribué à éliminer un témoin. Il a peut-être fermé les deux yeux, n'a pas posé de question et n'a pas pensé aux conséquences », a-t-elle plaidé.

M^{re} Ferrari a également fait valoir que les reportages entourant le procès avaient fait en sorte que le nom de Flahiff était à jamais marqué.

« S'il se nommait Tremblay, il pourrait espérer refaire plus facilement sa vie, mais les Flahiff sont rares. Il a 53 ans et il n'a rien ».

Il n'a pas d'emploi. Il gagne 20 \$ l'heure. Il travaille comme concierge et à l'entretien de terrains », a-t-elle souligné.

« Ça va donner quoi de l'envoyer dans un pénitencier, sinon le détruire davantage », a-t-elle lancé.

Elle estime que son client vit « une descente aux enfers » et qu'il est à prévoir que ses conditions de détention vont être difficiles.

Le poudrier

Les juges François Pelletier, Melvin Rothman et Paul A. Gendreau ont estimé que Robert Flahiff savait que l'argent que lui remettait son client était le fruit du trafic de la cocaïne et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il surnommait ce client « poudrier » et lui disait que « c'était payant, la poudre ».

Ils ont aussi pris en compte que la preuve contre M. Flahiff était suffisante pour établir sa culpabilité même si certains éléments du témoignage du délateur n'avaient pas été corroborés par d'autres témoins.

La preuve n'a pas été contredite, a déclaré le juge Gendreau.

M. Flahiff n'a pas témoigné à son procès.



Les parents de Dave Hilton ont très mal pris la condamnation de leur fils.

Sept ans de pénitencier

Dave Hilton paie pour les frasques de toute la famille

Les parents du boxeur ont outrés de la sentence

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Sans aucun signe de remords, Dave Hilton fils a encaissé hier une sentence de sept ans de pénitencier pour une série d'agressions sexuelles commises pendant trois ans sur deux jeunes filles d'âge mineur.

« C'est ce que j'obtiens pour les avoir amenés en Floride », a lancé le boxeur déchu en faisant allusion à un voyage passé avec ses deux victimes, tandis que la salle d'audiences se vidait peu à peu de ses 50 occupants. L'affaire Hilton est terminée... enfin presque.

Le boxeur de 37 ans maintient son innocence. Il portera sa cause en appel. Son avocat, Paul Skolnik, s'adressera sous peu à la Cour d'appel pour obtenir la remise en liberté de son client en attendant la suite des procédures, ce qui pourrait permettre à ce dernier de poursuivre sa carrière de boxeur.

La famille Hilton est dépitée par la sentence rendue hier matin par Roland Matte. La juge a épousé la suggestion de la Couronne en imposant une peine de sept ans. « Je suis dégoûté. La juge et la Couronne ont marché main dans la main », a lancé Dave Hilton père.

Un exemple

M. Hilton estime que son fils a payé pour tous les écarts de conduite de la célèbre famille de boxeurs et de buveurs. « Dave était une célébrité. Ils ont voulu en faire un exemple », a renchéri Jeannie Hilton, la mère du condamné. « La seule chose dont il est coupable, c'est d'avoir connu des problèmes avec l'alcool et de ne pas avoir été là », a-t-elle ajouté dans la cohue qui a suivi l'annonce du verdict.

Les Hilton restent convaincus que leur fils est victime d'un coup monté.

Attouchements, masturbations, fellations et pénétrations complètes: deux fillettes ont enduré les sévices de Dave Hilton fils sur une base quasi quotidienne de 1995 à 1998, a rappelé la juge Matte. « Je n'ai aucune hésitation à conclure qu'elles en

conservent longtemps des séquelles importantes », a-t-elle déclaré.

Les tribunaux ont confirmé le caractère odieux des crimes sexuels commis contre des enfants, a rappelé Mme Matte. Ces agressions sont toujours facilitées par le climat de confiance établi entre l'agresseur et ses jeunes victimes. Et les abus traumatisent les enfants au point de leur priver d'un développement sexuel normal.

Aucun facteur atténuant

« Je ne saurais passer sous silence la désinvolture de l'accusé [en cour]. Il était souvent plus préoccupé par son entourage que par les témoignages. Il n'y a à ce moment-ci aucune remise en question de sa part », a dit la juge Matte, qui n'a trouvé aucun facteur atténuant.

L'avocat Paul Skolnik a exprimé toute sa stupéfaction. « La juge s'est montrée très sévère. La sentence appropriée aurait dû se situer autour de trois ans », a-t-il dit. La procureure de la Couronne, Hélène Di Salvo, s'est réjouie de cette sentence exemplaire qui aura un effet dissuasif sur les agresseurs potentiels.

Cette condamnation marque la fin de la carrière de Dave Hilton fils. Le boxeur a conquis le titre de champion du monde des super-moyens de la WBC dans une victoire inespérée contre le Sud-Africain Dinga Thobela, le 15 décembre 2000. Il aura atteint au mieux la jeune quarantaine lorsqu'il sortira de prison.

La WBC a déjà dépouillé Dave Hilton de son titre. Le vainqueur du combat entre Eric Lucas (aspirant n° 1) et Glenn Catley (aspirant n° 3), prévu cet été en Angleterre, sera sacré champion.

Dave Hilton père se raccrochait à un espoir aussi mince qu'une feuille de papier une fois la meute de journalistes dispersée. Assis avec son épouse dans le hall du Palais de justice, il jonglait avec une enveloppe coiffée de l'entête de la WBC. L'organisme aurait promis à son fils un combat de championnat à sa sortie de prison...

EN BREF

Une clôture au QG du SPCUM

(Le Devoir) — Trois mois après la chute fatidique du jeune Michael Kibbe dans le stationnement du Centre opérationnel Sud, au 980 de la rue Guy, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a finalement décidé de procéder à l'installation d'une clôture de sécurité. Le stationnement est délimité par un muret de moins d'un mètre qui masque en réalité une falaise de sept mètres. Il n'y avait aucune clôture, aucun panneau d'avertissement lorsque le jeune Kibbe est tombé dans la nuit du 8 au 9 février. Arrêté pour un vol, il avait réussi à échapper aux policiers dans un sprint de 55 mètres vers le muret. Il a fait une chute pour tomber tête première sur le bitume. Il est mort deux semaines plus tard. Les parents de Michael réclament une enquête publique du coroner pour faire la lumière sur les circonstances troubles du décès de leur fils. Le corps du jeune homme sera mis en terre samedi matin à Deux-Montagnes lors d'une cérémonie qui promet d'être chargée.

Qui dirigera le nouveau Montréal?

(Le Devoir) — L'identité du nouveau directeur général de la nouvelle ville de Montréal devrait être dévoilée demain par le comité de transition. Soixante-dix personnes avaient posé leur candidature à ce poste stratégique; seulement cinq ont été convoquées en entrevue la semaine dernière. L'importance de

l'enjeu a amené les principaux acteurs impliqués à utiliser toute leur influence dans cette sélection. Appuyé par la Ville de Montréal, et vraisemblablement aussi par le gouvernement du Québec, l'actuel directeur général de Montréal, Guy Coulombe, semble en bonne position de l'emporter.

Une mince consolation

(Le Devoir) — Victoire symbolique pour les employés du McDonald's de la rue Peel, à Montréal, et la CSN, qui voulaient implanter un syndicat dans ce restaurant: le Tribunal du travail a confirmé l'accréditation syndicale que les employés avaient obtenue en novembre dernier. Le juge Louis Morin a rendu son jugement mardi, rejetant ainsi l'appel déposé par l'avocat Philippe

Garceau et quelques salariés qui contestaient la décision du commissaire du travail, Michel Denis, prétendant que le syndicat requérant n'était pas majoritaire. M^{re} Garceau contestait également la décision du commissaire Denis sur la base de sa « partialité » dans le dossier. Dans son jugement, le juge Morin a détaillé le déroulement de l'enquête du commissaire et repris les correspondances entre ce dernier et l'avocat qui représentaient des employés opposés à la syndicalisation. « Le commissaire a fait une enquête complète, a-t-il conclu. [...] Une personne raisonnable, analysant le tout, se questionnerait plus, de l'avis du Tribunal, sur le comportement des intervenants et de leur procureur que sur celui du commissaire. » Le syndicat aura cependant une vie très brève: le franchisé du McDonald's de la rue Peel a déjà annoncé la fermeture de son restaurant d'ici le 31 août.

ARRÊT ARRÊT ARRÊT ARRÊT

LA FUSION À OTTAWA: UN AUTRE DÉSASTRE ?

En 1999, le gouvernement de l'Ontario adoptait une loi imposant la fusion de six villes de la région d'Ottawa. La fusion a eu lieu l'an dernier. Coût budgétisé : 60 millions \$. Coût réel : 189 millions \$

La fusion d'Ottawa a été réalisée il y a quatre mois à peine. Au bout du compte, combien coûtera-t-elle aux citoyens, en taxes et en mécontentements ?

Appréhendant un désastre comparable à celui de Toronto, le gouvernement ontarien a annoncé le gel de tous les projets de fusion.

Évitons un désastre annoncé. Opposons-nous à la loi 170.

La coalition des citoyens contre les fusions forcées.

ARRÊT ARRÊT ARRÊT ARRÊT

Lancement d'un prix par vote populaire

PRIX DE POÉSIE SAQ

Formulaires de participation disponibles sous le chapiteau

Marché francophone de la poésie

à la place Gérald-Godin, métro Mont-Royal

• 14 h Conférence-débat
animateur : Stéphane Despatie

« La traduction de la poésie en Amérique du Nord »

Participants :
Claude Beausoleil (Québec)
Donald Winkler (Québec)
Laura Gonzalez Duran (Mexique)
Rémy Hourcade (France)

Maison de la culture Plateau Mont-Royal (465, avenue Mont-Royal Est)

en collaboration avec

Québec LE DEVOIR Regroupement des auteurs québécois SRC

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL Ville de Montréal Le Conseil des Arts du Canada The Canada Council for the Arts

2^e édition

du 10 au 13 mai

présenté par **Maison poésie**

en partenariat avec **SAQ**

INFORMATION : (514) 526-6251
poesie-quebecoise.org

7^e MONDIAL DE LA LITTÉRATURE

INFO FESTIVAL (514) 844-2172 www.uneq.qc.ca/festival

PORTRAITS D'ÉCRIVAINS

À la Cinémathèque québécoise (salle Fernand-Séguin), 335, boulevard Maisonneuve Est, métro Berri-UQAM.

Entrée : 4 \$ Renseignements : (514) 842-9763

Une occasion unique de se replonger dans les univers de vos auteurs préférés et de réentendre leurs propos et confidences.

VENDREDI 11 MAI - 19 H
Ton père est un bum de Jean et Serge Gagné (1997) SUIVI DE La Passion selon Jean Genet de Michel Van Zele (1995).

SAMEDI 12 MAI - 19 H
Femme d'aujourd'hui - Claude Gauvreau (1970) SUIVI DE Alfred Jarry de Jean-Christophe Averty (1995).

DIMANCHE 13 MAI - 19 H
Le Sel de la semaine - Félix-Antoine Savard (1968) SUIVI DE Paul Claudel de Marie-Victoire Nantet et Jacques Tréfoel (1997).

MERCREDI 16 MAI - 19 H
Le Sel de la semaine - Jack Kerouac (1967) SUIVI DE Jean-Marie G. Le Clézio de Michèle Gazier et Jacques Malaterre (1996).

JEUDI 17 MAI - 19 H
Propos et confidences - Claire Martin (1978) SUIVI DE Jean Paulhan - Le don d'ubiquité de Jérôme Prieur (1998).

VENDREDI 18 MAI - 19 H
Le Sel de la semaine - Marie-Claire Blais (1967) SUIVI DE Simone de Beauvoir de Pascale Foutrier et Valérie Stroh (1999).

SAMEDI 19 MAI - 19 H
Les Mots dits de Marie Brodeur (1997) SUIVI DE Léopold Sédar Senghor, un long poème rythmé de Béatrice Soulé (1996).

UNE PRÉSENTATION DE L'UNION DES ÉCRIVAINS ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Canac Québec LE DEVOIR

É D I T O R I A L

La gifle américaine

Les États-Unis ayant été éjectés de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, des congressistes américains ont agité aussitôt le grelot du chantage, le bâton de la menace. Si certains de leurs arguments sont valables, il n'en reste pas moins que leur somme est inférieure à l'inventaire des griefs observés. Des blâmes dûment enregistrés.

Sur un point, et non des moindres, la classe politique américaine a entièrement raison: lire les noms du Pakistan et du Soudan, deux contradictions de la démocratie, sur la liste des membres de la Commission des droits de l'homme a de quoi aiguïser la gamme des mécontentements. Certains des membres de cette classe, parmi les plus influents, sont allés jusqu'à proposer un gel des arrérages que les États-Unis doivent verser dans les coffres des Nations unies. Bien évidemment, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est empressé de hausser le ton pour mieux rappeler les engagements signés des États-Unis au sujet du protocole de remboursement d'une dette avoisinant le milliard de dollars. À ce rappel, le secrétaire d'État Colin Powell a donné un écho positif. Mais l'affaire, celle ayant strictement trait au remboursement, est loin d'être close.

Cela étant, il y a le reste; tout le reste, soit l'essentiel. S'il fallait effectuer la distribution des attermoiments des membres de l'ONU à l'endroit des États-Unis, on obtiendrait grosso modo le tableau suivant: il y a les griefs diplomatiques, les politiques, les culturels ou historiques. Diplomatiques? Dans ce dossier à la conclusion d'autant plus humiliante que les États-Unis siègent à cette commission depuis sa création, en 1947, Washington a péché, c'est au choix, soit par arrogance, soit par amateurisme. Qu'on y songe: au moment du vote, secret soit dit en passant, l'administration Bush n'avait pas daigné soumettre le nom du nouvel ambassadeur (John Negroponte) au Congrès. Qui plus est, contrairement à tous les autres pays qui souhaitaient occuper un siège à cette commission, les États-Unis se sont abstenus de faire campagne. Il n'en fallait pas plus pour que certaines des nations qualifient cette attitude d'arrogante et décident de donner une leçon d'humilité à la première puissance du globe.

Les doléances plus strictement politiques émanent presque essentiellement des membres de l'Union européenne. Quelles sont-elles? Le refus signifié par les Américains de ratifier la Convention des droits de l'enfant, le traité sur les mines antipersonnel, l'entente portant sur la future Cour internationale de justice et la manière dont ils ont usé pour se retirer du protocole de Kyoto. Ces dossiers mis à part, l'attitude adoptée par les Européens est également liée aux émois qu'a suscités au sein de l'opinion publique la manière dont la justice est administrée aux États-Unis, notamment leur propension à commander la peine capitale.

En cette histoire, si les autorités américaines avaient été plus vigilantes, plus prudentes ou moins arrogantes, elles auraient longuement médité le rapport faisant l'inventaire des votes pris à l'ONU l'an dernier. Washington aurait alors constaté que les divergences entre Américains et Européens ne cessent de se creuser. Tous sujets confondus, les votes des États-Unis et de l'Union européenne ont coïncidé dans 62 % des sujets seulement, soit le pourcentage le plus bas depuis des lunes. Disons-le: entre eux, il y a de l'eau dans le gaz.

Les griefs plus culturels ou historiques originent surtout des jeunes ou récentes démocraties. À cet égard, il faut tout d'abord lever le voile sur un pan de l'histoire. Si l'on en croit les travaux de Jack Donnelly, un universitaire américain, la subordination des droits de la personne à la sécurité nationale est fortement ancrée dans la philosophie politique américaine depuis l'introduction du maccarthysme dans les mœurs des années 50. Ce faisant, l'obsession pour l'anticommunisme a favorisé, on le sait, le soutien des États-Unis à plusieurs des pires régimes. Certains parmi eux, on pense notamment à l'Argentine et au Chili, sont devenus des démocraties. Depuis, ils se sont livrés ou se livrent encore au douloureux devoir de mémoire que les États-Unis, pourtant associés à d'atroces épisodes, traitent de haut. Cette indifférence, ce refus, on pense à celui de Henry Kissinger, de reconnaître certains torts a dicté les votes de bien des pays.

Si les autorités américaines y avaient vu à deux fois, elles auraient appris et récité les recherches réalisées par Freedom House, une association aussi américaine que Jack Donnelly. Qu'enseigne-t-elle? Que le degré de démocratie est désormais de 62,5 %, soit le plus élevé de l'histoire, soit le double de ce qu'il était en 1990. Autrement dit, que l'exigence pour les droits de la personne est plus prononcée que jamais.

Serge Truffaut

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

♦ ♦ ♦

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Villes bilingues

Le premier ministre Mike Harris est mal renseigné et n'est pas très honnête sur la question du pouvoir qu'ont les villes de l'Ontario de se déclarer officiellement bilingues.

Il a affirmé la semaine dernière que «si la ville [d'Ottawa] veut se déclarer officiellement bilingue, elle a le pouvoir de le faire». Cela est faux. Le premier ministre a tort et il induit les citoyens d'Ottawa en erreur. Selon la Loi sur les municipalités de l'Ontario (L.R.O., 1980, chapitre 302), une ville ontarienne n'a pas le droit de se déclarer officiellement bilingue. Et M. Harris le sait très bien.

Dans une décision qu'a rendue la Haute Cour de justice de l'Ontario en octobre 1986, la Cour d'appel a déclaré *ultra vires* les règlements municipaux déclarant une ville officiellement bilingue, désignant l'anglais et le français comme langues officielles et accordant un statut égal aux deux langues parce qu'ils vont au-delà des pouvoirs accordés aux municipalités par la province de l'Ontario. On pourrait se demander ce que signifie déclarer une municipalité officiellement bilingue. Le terme «officiel», selon le dictionnaire, veut dire tout simplement «qui émane d'une autorité reconnue, constituée (gouvernement, administration)» ou «annoncé, confirmé, certifié par une autorité compétente».

Une fois la ville déclarée bilingue par l'autorité compétente — dans ce cas-ci, l'administration ontarienne ou l'assemblée législative de l'Ontario —, le conseil municipal d'Ottawa doit adopter des règlements autorisant la municipalité à fournir des services en anglais et en français.

Il nous faudra donc continuer de défendre encore et encore une capitale nationale qui reflète pleinement et fidèlement les deux langues officielles du Canada.

Jean-Robert Gauthier
Sénateur

Les puces de M. Trudel

L'ancien ministre de l'Agriculture a vite recyclé ses vieilles marottes: maintenant responsable du portefeuille de la Santé, il souhaite importer des puces dans les transactions entre le patient et la RAMQ.

Bien qu'il puisse avoir dissimulé quelques lapins dans ses bagages lors du changement de responsabilité, M. Trudel n'est pas un magicien qui aurait pondu en quelques semaines un projet tout neuf.

Michel Venne a bien raison de relever les récentes déclarations de Mme Marois à cet égard, on ne peut plus favorablement à l'implantation de la carte à puce et de la facturation au «client», c'est-à-dire au malade.

Un pareil système rebute car il est l'indication que le virage à droite, entrepris il y a maintenant une bonne décennie au Québec, n'est pas achevé. La solidarité sociale, réalisée par le truchement de l'État, est au fondement du système universel de soins de santé. Or une pareille pratique prépare le terrain pour en justifier l'éfrètement, déjà bien amorcé par les coupes de services, les tickets modérateurs et ainsi de suite. Comme chacun sait, nous vivons chaque jour davantage dans une société où la prééminence du libre marché gagne du terrain sur la social-démocratie. Les annonces comme celle faite par M. Trudel se multiplient sans que les réactions de la société civile n'y changent grand-chose. Le pluralisme, corollaire de la liberté, se maquille souvent en indifférence et laisse le champ des opérations à la disposition de ceux qui se plaignent à y réaliser leurs vastes manœuvres d'ingénierie sociale. Dans cette guerre, les technocrates de la santé sont en première ligne.

Il n'y a aucune raison convaincante de mettre en place un tel système, si ce n'est cette possibilité qu'il ouvre au partage éventuel de la facture des soins prodigués aux citoyens entre l'État et les compagnies d'assurances privées, qui rêvent d'un système à l'américaine. Ainsi, M. Trudel,

ancien ministre de l'Agriculture, aura-t-il préparé un beau terrain québécois pour y faire pousser le marché privé de la santé.

Gérard Duhaime

Sciences de la consommation, Université Laval

Les gens heureux n'ont pas d'histoire

Soixante mille cœurs optimistes se sont levés le 21 avril au matin pour exprimer leur opinion. Soixante mille voix singulières unies en une voix solidaire, la voix du peuple, lançant le message «Nous voulons être consultés!» «Nous ne sommes pas des vaches à lait!»

Je ne sais pas trop pourquoi je quitte mon lit douillet dans mon bled paisible ce matin-là, mais en approchant de Québec, je comprends en voyant ces microbus VW peinturés de marguerites et de symboles de paix: je suis une voix parmi tant d'autres. Un sentiment d'humilité m'envahit et je sais que je fais la seule chose que je puisse faire, mais que c'est aussi mon devoir. Je marche aussi ce matin pour les gens qui ne le peuvent pas et ceux qui ne le veulent pas...

Soixante mille personnes convergent vers le Vieux Marché de Québec. Pas des touristes: des hommes, femmes et enfants du peuple de la Terre, pour répéter que les choses telles qu'elles sont doivent changer... Plusieurs affichent leur slogan, d'autres le portent en leur cœur et deux nous le livrent sur leurs jeunes seins nus. Le but: s'exprimer!

Cette histoire de gens heureux, nous le savons, ne vend pas de journaux ni de temps d'antenne à insérer entre deux commerciaux: ce ne fut pas un coup d'épée dans l'eau non plus. Soixante mille personnes ont changé le monde: leur monde... Le samedi 21 avril 2001, les politiciens, les multinationales et les gaz lacrymogènes ont fait pleurer 120 000 yeux...

Gilles Pariseau

23 avril 2001

LIBRE OPINION

Le refinancement de la SRC: insuffisant et inadéquat

FRÉDÉRIC C. BASTIEN

Étudiant à la maîtrise

en science politique à l'Université de Montréal,
l'auteur prépare un mémoire
sur la radiodiffusion publique au Canada.

Le 2 mai dernier, le gouvernement Chrétien fit savoir qu'il injectera plus de 500 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années dans les arts et la culture, dont 60 millions cette année dans la Société Radio-Canada. Cette annonce survint exactement six ans, jour pour jour, après qu'il eut confié à un comité présidé par Pierre Juneau l'examen du mandat et du financement de la SRC. Dans son rapport remis en janvier 1996, le comité proposa «une nouvelle SRC: distincte, canadienne, sans publicité, publique et enracinée dans les régions». En examinant la situation financière de la SRC, en la comparant à celle d'autres grands radiodiffuseurs publics et en rappelant certaines conclusions du rapport Juneau, on peut conclure que ces 60 millions sont insuffisants et qu'ils perpétuent un mode de financement inadéquat.

Les fonds publics alloués à la SRC par le gouvernement fédéral ont diminué presque chaque année depuis 1984 sous l'effet du désengagement de l'État et de la lutte contre le déficit. Dès les années 80, le gouvernement Mulroney entreprit des compressions et la ministre conservatrice des Communications, Flora MacDonald, suggéra que Radio-Canada devait viser de larges auditoires de sorte qu'une plus grande partie de son budget de fonctionnement provienne de la publicité. L'arrivée du Parti libéral au pouvoir en 1993 marqua une accentuation de ces compressions.

De 1993-94 à 1999-2000, les crédits parlemen-

taires destinés aux dépenses de fonctionnement de la SRC ont passé de 946,0 à 756,4 millions, une baisse de 20 %. Mais en dollars constants, il s'agit en fait d'une réduction de 26 %. La chute totalise 36 % depuis 1984-85. Selon le rapport annuel de la SRC, les recettes provenant de la publicité et des ventes d'émissions étaient de 328,7 millions de dollars en 1999-2000, soit 43,5 % des crédits parlementaires.

Comment le Canada se compare-t-il aux autres pays en ce qui concerne le financement de la radiodiffusion publique? Une étude de l'OCDE publiée en 1999 révèle qu'entre 1995 et 1997, c'est au Canada que ce financement a diminué le plus fortement (-15,6 %), suivi de loin par la République tchèque (-5,3 %), les États-Unis (-2,4 %), la Pologne (-2,3 %) et la Grèce (-2,0 %). Les plus fortes hausses du financement public ont été effectuées au Mexique (24,9 %), en Suède (5,6 %), en Norvège (4,6 %), en Autriche (3,9 %) et en Irlande (3,5 %).

La SRC paraît anémique si on compare son budget à celui de certains radiodiffuseurs publics européens. En France, le financement de la radiodiffusion publique provenant de l'État a atteint 2,9 milliards de dollars canadiens en 2000. Au Royaume-Uni, le budget annuel de fonctionnement de la BBC est de 6,4 milliards de dollars canadiens, dont près de 85 % proviennent de fonds publics. En 2000, le gouvernement britannique a annoncé qu'il augmentera ce budget de 446 millions par année jusqu'en 2006. Par ailleurs, la BBC a prévu investir 2,2 milliards de dollars pour développer des contenus dans Internet entre 2000 et 2005. En 1999, la SRC déclarait

avoir l'intention d'y consacrer 140 millions de dollars d'ici 2007. De toute évidence, les 60 millions de dollars supplémentaires injectés cette année par Ottawa sont largement insuffisants.

Mais il y a plus que l'insuffisance des fonds. Les modalités actuelles du financement de la SRC sont perverses à plus d'un titre. D'une part, la dépendance de la SRC à l'égard des recettes publicitaires subordonne certains choix de programmation à des objectifs commerciaux. Cela l'éloigne de sa mission de service public, qui devrait plutôt l'amener à poursuivre un ensemble de finalités politiques, sociales et culturelles, comme c'est le cas avec la radio de la SRC, exempte de publicité commerciale depuis 1974.

D'autre part, l'acheminement des fonds publics par la voie des crédits votés annuellement par le Parlement limite la capacité des dirigeants de la SRC à planifier leurs activités à long terme et les rend plus vulnérables aux pressions exercées par le pouvoir politique. Les 60 millions annoncés récemment en sont un bel exemple puisque le gouvernement n'a pas précisé s'ils seront récurrents. L'incertitude plane, et on se doute que les dirigeants de la SRC ont intérêt à plaire au gouvernement s'ils souhaitent voir cette somme reconduite ou rehaussée.

La SRC est l'un des rares radiodiffuseurs publics à s'appuyer sur une telle combinaison de recettes publicitaires et de crédits votés par le Parlement. En effet, l'essentiel du financement des radiodiffuseurs publics dans le monde est généralement constitué d'une redevance payée par les citoyens. Il

La SRC paraît anémique si on compare son budget à celui de certains radiodiffuseurs publics européens

IDÉES

Lettre à M^{re} Jean-Claude Turcotte

Les vertus de la restauration

La fermeture de l'église St. Augustine of Canterbury menace l'héritage collectif du quartier Notre-Dame-de-Grâce

MARIE-CLAUDE LA SALLE,
MARYSE CHARTRAND,
SAMUEL BEAUDRY, FRANÇOIS
TRUDEAU, ANNICK BLACKBURN
ET SUZANNE COHEN

Membres du comité exécutif
de consultation St. Augustine

La présente fait suite à la lettre que nous adressait votre vicar général en date du 12 avril dernier. Très respectueusement, nous ne considérons pas que cette lettre constitue une réponse aux questions que nous vous adressions le 2 avril précédent.

Ainsi, dans cette lettre, vous invoquez la Loi des fabriques, notamment pour nous référer au conseil de la fabrique de l'église St. Augustine. Permettez-nous de vous faire remarquer:

■ que le diocèse de Québec est régi par la même loi, ce qui n'a pas empêché M^{re} Couture de signer, en 1999, une entente avec le maire de Québec et le ministre de la Culture, prévoyant études et consultations publiques avant de disposer d'une église excédentaire (voir la déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec, datée du 7 avril 1999);

■ qu'à ce jour, curé et marguilliers ont ignoré nos demandes de rencontre;

■ que, généralement, dans les organisations hiérarchisées comme l'Église, les décisions se propagent du haut vers le bas, et non l'inverse (voir la lettre circulaire «*Quasimodo vs Terminator*», décembre 2000).

Par ailleurs, vous invoquez que «*la priorité d'une paroisse est le rayonnement et le développement de la foi*». Sauf erreur, le terme «*paroisse*» fait référence à la «*communauté*», à ses besoins pour le mieux-être collectif.

Or nous croyons qu'il y a à NDG d'importants besoins communautaires qui pourraient être satisfaits par la réutilisation, en tout ou en partie, des édifices de St. Augustine. Nous croyons que cela fait partie des valeurs fondamentales de la foi, de notre héritage collectif, peu importe nos croyances actuelles et respectives. Bref, il s'agit de l'héritage le plus essentiel du Québec, inscrit dans la pierre, et nous tenons à participer à la définition de son avenir pour nos enfants, pour la suite du monde.

Nous avons de la difficulté à croire que les seules traces tangibles de l'héritage chrétien que l'Église et les communautés religieuses laisseront dans le quartier NDG et dans les autres quartiers de la ville (voir église Saint-Jean-de-la-Croix) seront des condos grotesques défigurant le caractère monumental et communautaire de ces édifices patrimoniaux (monastère des Dominicains, monastère du Précieux-Sang... église St. Augustine?).

Quant aux charges financières assumées par les paroissiens, nous convenons qu'elles sont élevées. Mais les contributions des autres citoyens au cours des ans ne furent pas négligeables non plus:

■ l'église St. Augustine occupe une superficie pouvant accueillir 13 maisons typiques du quartier NDG. Un calcul rapide vous indiquera que, au taux actuel d'imposition, l'église a reçu des Montréalais environ cinq millions en subventions, dues au congé de taxes foncières sur 80 ans (intérêts en sus);

■ une centaine d'églises de la région de Montréal ont été restaurées, entre 1983 et 1985, grâce à des subventions de création d'emploi des gouvernements fédéral et provincial (voir le catalogue de l'exposition *100 fois l'ouvrage* publié en 1985 par l'Archevêché de Montréal);

■ les 100 millions investis par le gouvernement provincial dans la Fondation du patrimoine religieux;

■ et les autres millions de dollars déjà consentis ou à venir dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux dits de réfection des infrastructures.

À ce jour, personne n'a remis en question ces subventions publiques pour la restauration des édifices religieux. Mais à partir du moment où vous décidez de vendre à des promoteurs immobiliers des biens dont l'entretien et la restauration ont été subventionnés, les citoyens posent et poseront de plus en plus de questions et exigeront d'être consultés et de contribuer aux solutions. C'est élémentaire partout, sauf à Montréal.

Enfin, il est temps de mettre fin au jeu de faux-fuyants qui nous renvoie de l'Archevêché au conseil de fabrique, du curé au ministère de la Culture, de la Ville de Montréal à l'Archevêché, et ainsi de suite.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

«Solidarité Yves Michaud»

Le dérapage des élites

Que font nos stars québécoises dans cette galère de solidarité avec Yves Michaud?

JACQUES KEABLE
Journaliste



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le comité «Solidarité Yves Michaud» a l'appui de plusieurs personnalités estimées dont le sociologue Guy Rocher, l'intellectuelle Hélène Pelletier-Baillargeon, le syndicaliste Fernand Daou et la peintre Marcelle Ferron.

On peut défendre la liberté d'expression sans partager les propos d'Yves Michaud et sans sa présence. Il est inquiétant de voir que tant de stars québécoises, et non des moindres, rassemblées au chevet de l'agneau sacrifié, semblent l'avoir oublié. Leur comité ad hoc ne s'appelle pas quelque chose comme «Rassemblement pour la défense et l'illustration de la liberté d'expression» mais bien plutôt «Solidarité Yves Michaud». Si les mots ont un sens, cela signifie que les artisans de cette «solidarité» sont d'accord non seulement avec le droit qu'à M. Michaud de tenir les propos qu'il a tenus mais avec les propos eux-mêmes. Cela est désolant et surtout très inquiétant pour l'avenir du peuple québécois, qui attend plus de discernement de la part de ses élites.

Car enfin, voulant faire de l'ironie sur le dos de l'organisation juive B'nai Brith, M. Michaud n'a-t-il pas bel et bien proposé, dans un livre au titre pompeux (*Paroles d'un homme libre*) et sur le ton de l'humour noir, de retirer le «René-Lévesque» de ce boulevard pour le remplacer par un «Ariel Sharon» complètement étranger aux débats qui animent notre société?... En réponse à une question du journaliste Paul Arcand (CKAC), ne qualifie-t-il pas de «galéjade» le fait que Jean-Louis Roux ait arboré une croix gammée en pleine guerre 1939-45?... Notamment devant la Commission des états généraux sur la langue, ne reproche-t-il pas aux néo-Québécois d'exercer leur droit fondamental de voter NON au référendum et de n'être pas, comme il le réclame pour l'avenir, des «immigrants qui seront non seulement des ayants-droit mais des ayants-devoir aussi à l'égard de l'une des sociétés les plus généreuses du monde, qui les accueille à bras et portefeuille ouverts, des immigrants ayant devoir, c'est-à-dire comprenant et parlant notre langue, ouverts à notre culture, à notre façon de travailler, d'entreprendre, d'interpréter le monde en français et de nous accompagner sur le chemin qui mène à la maîtrise de tous les outils de notre développement...»? Cela ne revient-il pas, plutôt mesquinement merci, à reprocher aux immigrants de nous coûter cher (ce qui est faux!) et de ne pas se transformer magiquement, en posant le pied

sur le sol québécois, en séparatistes militants et capables de chanter sans fausses notes toutes les chansons de la Bolduc par cœur?

Tant mieux que tant de personnes influentes se donnent la peine de défendre la liberté d'expression, mais il aurait été plus judicieux de choisir une cause moins moche et moins ambiguë que celle d'Yves Michaud. Avant de partir en croisade derrière M. Michaud, il aurait été souhaitable, à mon avis, que nos stars prennent un temps de réflexion et distinguent la pensée (sic) de M. Michaud de son droit de l'exprimer. Comme il aurait aussi été préférable de défendre la liberté d'expression sans la présence d'Yves Michaud, au lieu de se déclarer solidaires du personnage lui-même, de faire corps avec lui, d'applaudir ses discours et donc de cautionner ses excès.

Par leur surprenante légèreté (j'arrive mal à croire qu'elles ont pris le temps de réfléchir le moindrement avant de s'embarquer dans cette galère!...), toutes ces stars rassemblées donnent raison et font un cadeau inespéré — un os bien charnu dans lequel ils mordront — aux Marc Angenot et autres Mordecai Richler et René-Daniel Dubois du pays: oui, le nationalisme québécois — plus exactement canadien-français — n'évite pas toujours l'écueil ethnique et se fait parfois un peu fascinant sur les bords.

À cet égard, j'aimerais bien que le sociologue Guy Rocher, l'intellectuelle Hélène Pelletier-Baillargeon, le syndicaliste Fernand Daoust, la peintre Marcelle Ferron et tant d'autres personnalités fort estimables, qui sont l'honneur du Québec, nous expliquent ce qu'ils font dans cette galère de «solidarité» avec Yves Michaud et ses propos! D'ici à ce qu'ils s'expliquent, le vieil indépendantiste que je suis — et je suis persuadé de n'être pas le seul! — a le goût de décrocher!

Ce grand guignol est attristant. Dès décembre dernier, le PQ aurait dû tout simplement condamner les propos de M. Michaud et l'exclure du parti. Au lieu de cela, il a accepté de transformer l'Assemblée nationale en véritable cour du roi Ubu jugeant un trublion précieux. Et, depuis, nous assistons à un vaudeville grotesque, cautionné par une élite qui a tout l'air de refuser de prendre acte que M. Michaud a tenu publiquement et sciemment, puisqu'écrits, publiés et répétés verbalement, des propos qui sont une honte pour toute société qui se respecte.

Les fleurons de l'élite québécoise sont-ils vraiment «solidaires» de ces propos?

Il aurait été
souhaitable
que nos stars
distinguent
la pensée
de
M. Michaud
de son droit
de l'exprimer

L'Assemblée nationale doit mériter notre respect

Je suis ici parce que l'injustice est haïssable et qu'elle doit être réparée

GUY ROCHER
Centre de recherche en droit public
Université de Montréal

Je le dis d'emblée: je ne suis pas ici pour Yves Michaud. Je suis ici, en ce 29 avril 2001, parce que, le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale s'est comportée d'une manière inadmissible et répréhensible. En condamnant un supposé délit d'opinion, sans preuve, comme elle l'a fait, et sans audition, elle a commis une grave injustice. Je suis donc ici parce que l'injustice est haïssable et qu'elle doit être réparée.

Il se trouve que c'est notre ami Yves Michaud qui est la victime de cette injustice. Mais ce pourrait être n'importe qui d'autre. Ce pourrait être l'un de nous dans cette salle aujourd'hui ou n'importe qui d'autre hors de cette salle. Quelle que soit la victime de l'injustice, il faut lui apporter notre soutien et notre aide. C'est par souci de justice que nous sommes «solidaires» d'Yves Michaud, comme nous devrions l'être de toute autre victime.

Il arrive que des tribunaux commentent des injustices. On parle alors d'«erreur judiciaire». Et quand on découvre une erreur judiciaire, on s'emploie à la réparer. Le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale a commis une «erreur parlementaire». Elle doit aussi la réparer. Ce n'est pas parce que l'Assemblée nationale est le législateur qu'elle est au-dessus de la justice. Elle doit avoir l'honnêteté et j'ose dire l'humilité de reconnaître son erreur et de la corriger.

Le geste à faire de sa part est d'autant plus important qu'il s'agit précisément de l'Assemblée nationale, de cette institution qui doit plus que toute autre mériter notre respect. C'est elle, en effet, l'Assemblée nationale, qui fait que notre État est démocratique. Dans toute dictature, il y a un pouvoir exécutif; on trouve des tribunaux dans toutes les dictatures. Ce qui fait la différence entre la dictature et la démocratie, c'est la présence d'une assemblée nationale élue par l'ensemble des citoyens. À ce titre, l'Assemblée nationale doit avoir notre respect, c'est-à-dire qu'elle doit mériter notre respect. Or, le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale ne s'est pas respectée elle-même. Elle a agi sur un coup de sang, d'une manière inacceptable, dans le sens le plus fort de ce terme. Elle a inconsiderment et injustement porté atteinte à la réputation d'un citoyen. Quand l'Assemblée nationale commet une telle erreur, c'est la démocratie qui est en déficit. Et, pour se mériter le respect que nous lui devons, l'Assemblée nationale se doit et nous doit de faire amende honorable.

De l'honnête ignorance à l'ignorance hypocrite

Je suis un vieux professeur. J'enseigne depuis 50 ans. Cela explique que j'ai depuis longtemps acquis un grand respect pour l'ignorance. Elle m'a fait vivre, elle a fait vivre ma famille. L'ignorance des autres, celle des étudiants, celle de mes collègues et surtout la mienne! La maladie fait vivre le médecin, et la chicanerie, l'avocat. Dans mon cas, ce fut l'ignorance. Mais je respecte l'ignorance qui se reconnaît et qui s'efforce de déchirer le voile qui l'enveloppe, de repousser ses frontières. Pas n'importe quelle ignorance!

Le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale a agi dans l'ignorance. Elle a condamné Yves Michaud sur la foi de renseignements partiels et partiaux, sans vérifier ses sources d'information et, comble d'incorrection, sans entendre l'intéressé. Si elle ne se corrige pas, si elle s'enfonce dans son erreur, l'Assemblée nationale passera de l'honnête ignorance à l'ignorance crasse, que le dictionnaire définit comme «grossière et dans laquelle on se complait». Ce ne sont pas seulement les chefs des trois partis qui sont en cause et qui portent une responsabilité particulière. C'est la députation tout entière, au complet, sans une seule dissidence, qui a agi

dans l'ignorance et s'est rendue coupable de l'injustice commise.

En traitant depuis longtemps avec l'ignorance, j'ai aussi appris qu'il faut savoir distinguer la vraie ignorance de la fausse ignorance, l'honnête ignorance de l'ignorance hypocrite. Sous le couvert de l'ignorance, le geste de l'Assemblée nationale du 14 décembre 2000 n'était peut-être pas exempt d'hypocrisie. Toutes allégeances confondues, sous le couvert de la vertu, on barrait joyeusement la route à un député virtuel appréhendé, trop remuant et trop encombrant pour siéger dans l'enceinte nationale. La faute n'en est qu'encre plus grave parce que l'institution démocratique de l'État s'est comportée d'une manière antidémocratique. Je ne m'attends pas à ce que l'Assemblée nationale reconnaisse son hypocrisie. Mais je lui demande au moins de réparer l'injustice occasionnée par sa prétendue ignorance.

«Une invention nuisible»

Je lisais ces jours derniers un grand roman qu'on ne lit plus, d'un grand romancier russe qu'on ne lit plus, Maxime Gorki. Dans sa *Vie de Klim Samguine*, Gorki raconte comment le jeune Klim, en plus de fréquenter l'école publique, avait chez lui un précepteur, comme c'était la pratique dans les milieux bourgeois de l'époque. À l'occasion, ce précepteur, Tomiline de son nom, ajoutait aux leçons de choses quelques leçons de vie. Il lui dit un jour: «On appelle métaux nobles ceux qui ne s'oxydent pas ou presque pas. Remarque-le, Klim: les hommes nobles et fermes d'esprit ne s'oxydent pas non plus, c'est-à-dire ne se laissent pas abattre par les coups du destin, du malheur.» Eh bien, Yves Michaud ne s'est pas laissé abattre, il n'a pas plié l'échine. Il nous a donné l'exemple du courage dans l'adversité. Il appar-

tient aux «métaux nobles»! Je lui rends cet hommage.

Le même précepteur dit encore à Klim: «Une invention utile s'énonce sous une forme interrogative, conjecturale: peut-être est-ce ainsi? On admet d'avance, honnêtement, qu'il peut n'en être pas ainsi. Les inventions nuisibles ont toujours une forme affirmative: c'est ainsi et non autrement. De là, les erreurs, les fautes... Oui.» Le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale ne s'est pas interrogée, elle ne s'est pas demandé s'il pouvait ne pas en être ainsi. Elle a été unanimement affirmative: «C'est ainsi et pas autrement, Yves Michaud est coupable, oui.» Cette unanimité inhabituelle, c'en était même suspect! L'Assemblée nationale s'est inventée un Yves Michaud, autre que celui qui est le vrai, pour pouvoir le condamner. Elle a produit «une invention nuisible».

Nuisible pour Yves Michaud. Dans les *Sentences* de Publilius Lochius, qui vécut au I^{er} siècle avant notre ère, on peut lire: «Le mal qu'on dit de vous, même en riant, vous nuit.» Le 14 décembre, l'Assemblée nationale ne riait pas, elle se prenait même très au sérieux pour faire son «invention nuisible». Une invention dont, hélas, Yves Michaud paiera longtemps le prix.

Nuisible aussi, cette invention, pour l'Assemblée nationale elle-même. Je lis une autre sentence du même Publilius Lochius: «A frapper l'innocent, un juge se condamne.» Le 14 décembre, l'Assemblée nationale s'est muée en juge pour frapper l'innocent. Ne s'est-elle pas condamnée?

Nuisible enfin pour la démocratie québécoise, cette fois blessée par sa plus haute instance, et donc nuisible pour nous tous, citoyens du Québec. Alors qu'elle croyait condamner Yves Michaud, l'Assemblée nationale s'est condamnée elle-même et a fait un grave accroc à notre démocratie québécoise.

Pour ces raisons tout au moins, je me joins à tous ceux qui, solidaires d'Yves Michaud, appellent l'Assemblée nationale à se réhabiliter en effaçant son «invention nuisible».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (rédaction); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruffland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantin, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CARDINAL

« Cette femme indépendante a su renouveler un genre littéraire classique, le roman psychologique »

SUITE DE LA PAGE 1

nombril». On lui doit également *Autrement dit*, un essai socio-humoristique publié avec la féministe Annie Leclerc, et *La Cause des femmes* (1978), écrit en collaboration avec Gisèle Halimi, militante de la gauche caviar. Plus récemment, Marie Cardinal lançait *Les Grands Désordres* (à partir de l'expérience de sa propre fille, droguée), un album sur *Les Pieds-Noirs*, *Comme si de rien n'était*, *Les Judois de Charles et de Lula*, *Amours... amours* (1998).

« Cette femme indépendante a su renouveler un genre littéraire classique, le roman psychologique, en utilisant les ressources de la psychanalyse, avec une très grande sensibilité », a déclaré le premier ministre de la France, Lionel Jospin, dans un hommage diffusé hier. « Marie Cardinal [était] une figure essentielle du combat des femmes. »

La ministre de la Culture du Québec, Diane Lemieux, ancienne présidente du Conseil du statut de la femme, a pour sa part déclaré que « la disparition de Marie Cardinal est une grande perte à la fois pour la littérature, pour le milieu théâtral et pour la cause des femmes ». Soulignant qu'elle avait vécu, travaillé et enseigné au Québec pendant plusieurs années, Mme Lemieux a ajouté: « C'est donc une amie fidèle et très proche que nous perdons, mais son œuvre très riche et le souvenir de cette femme extrêmement sensible et engagée demeureront à jamais présents parmi nous. »

Née dans la capitale de l'Algérie française en 1929, dans une famille bourgeoise et catholique, Marie Cardinal a commencé ses études dans une institution religieuse dont elle dénoncera le discours hypocrite sur le corps et le sexe. « J'ai mis vingt ans à m'en défaire », devait-elle dire. Elle a ensuite étudié à l'Université d'Alger et en Sorbonne, où elle a obtenu une licence en philosophie en 1948 puis un diplôme d'études supérieures de philosophie sur Philon d'Alexandrie. Helléniste accomplie, elle avait traduit *Médée* d'Euripide pour une mise en scène dirigée au TNM par son mari, en 1986.

Enseignante dans les lycées français à l'étranger (Salonique, Lisbonne, Vienne, etc.), elle s'est lancée dans le travail d'édition à la suite d'une dépression nerveuse. Elle a collaboré à la réécriture et à la lecture de textes pour Gallimard et Grasset. Elle s'est activée comme journaliste pour divers journaux et magazines. Membre de plusieurs associations de créateurs, elle a fondé le Syndicat des écrivains de langue française, dont elle demeurait la présidente honoraire.

En 1953, Marie Cardinal avait épousé Jean-Pierre Ronfard, devenu par la suite l'une des figures tutélaires du théâtre québécois contemporain. Il l'a d'ailleurs mise en scène, comme personnage historique, dans une de ses dernières productions, *Transit*, section 20, bilan du dernier siècle, façon Nouveau Théâtre expérimental. L'alter ego scénique de son épouse y côtoyait Leni Riefenstahl, Nietzsche et quelques autres pierres blanches du temps de l'atome et des camps. C'est d'ailleurs son mari qui l'avait en quelque sorte entraînée au Québec, un coin du monde qu'elle avait fini par aimer.

« Il a fallu dix ans pour que la dame imposante m'accepte chez elle et que je me sente chez moi ici », écrivait Marie Cardinal dans *Le Devoir*, en juin 1986, dans un article sur sa ville d'adoption. « Maintenant, quand je suis trop longtemps absente, Montréal me manque. Dès que je sors de Mirabel et que je commence à sentir l'odeur de ma ville (un mélange de patates frites, d'essence au plomb et le malt de la brasserie Molson), j'éprouve du bonheur parce que je rentre à la maison, je reviens chez nous. »

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledesvoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledesvoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledesvoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledesvoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

son industrie forestière par des droits de coupe complètement décrochés de la valeur du bois sur le marché.

Et il le ferait « indirectement » par le maintien d'un régime forestier qu'il a soustrait à la Loi québécoise de l'environnement, il y a quelques années, et par le fait qu'il n'a pas ajusté les exigences de sa Loi sur les forêts aux dispositions de la Convention de la Baie-James. Cette dernière exige un examen préalable des impacts environnementaux et sociaux de tout changement significatif à l'utilisation de territoires forestiers de plus de 25 kilomètres carrés.

Jusqu'à présent, note le mémoire des Cris, Québec a accordé des droits de coupe sur plus de 27 000 kilomètres carrés de forêt boréale dans le territoire conventionné de la Baie-James, et ce, sans le moindre examen de leurs impacts sociaux et environnementaux. C'est l'équivalent, soulignent-ils, de la surface combinée du Vermont, du New Hampshire et du Connecticut.

Au moment de la signature de cette convention, en 1975, les trois parties avaient alloué des droits de coupe sur 9000 kilomètres carrés aux forestiers. Le reste a depuis été alloué pour une durée de 25 ans, renouvelable, sans examen des impacts de cette récolte sur la présence des grands gibiers ni de ceux du nettoyage des forêts et lacs que pratique-

CRIS

raient par la suite les chasseurs et pêcheurs blancs en profitant des nouvelles routes d'accès. Grâce à un relevé par satellite, les Cris se plaignent de ce que les Blancs ont construit 11 000 kilomètres de routes sur leurs territoires de chasse, lesquels sont en réalité d'accès et d'usage conjoints en vertu de la Convention de la Baie-James.

Les titulaires de droits de coupe commerciale en forêt boréale, ajoute le mémoire, rasant chaque année environ 300 kilomètres carrés additionnels, soit l'équivalent du territoire dont une famille crie a besoin pour vivre en forêt. À ce rythme, disent-ils, les Cris perdent un territoire familial par année. Globalement, 98 territoires de chasse et de trappe sont menacés.

Les Cris ajoutent que les Blancs multiplient les camps sur ces territoires et que plusieurs membres de leur communauté ont été victimes d'intimidation de la part des sportifs, qui ont l'impression de conquérir des territoires vierges... La réduction des budgets alloués à la surveillance de la faune rend tout contrôle de la récolte faunique sur ces territoires absolument théorique, ajoute le mémoire.

Le maintien de populations animales suffisantes pour assurer la survie de familles autochtones exigeait minimalement de laisser sur pied la moitié des forêts dont Québec autorise la coupe, ajoutent les Cris. Si tel devait être le cas, les coûts d'exploitation seraient sensiblement accrus et la concurrence deviendrait

plus équitable sur le marché américain, disent-ils.

Il en résulte que ce sont les chasseurs crs et leurs familles qui feraient les frais de la manière dont Québec assure à ses industriels des coûts de production réduits, ce qui fausse les règles d'un marché continental réellement concurrentiel. Les États-Unis seraient donc autorisés, juridiquement et moralement, à imposer des droits compensatoires qui auraient pour effet de mieux préserver les droits autochtones que les lois et règlements canadiens et québécois.

Pour parvenir à leurs fins, les Cris procèdent en somme à un *remake* de la bataille de Grande-Baleine. Peu confiants à propos de l'issue des grandes évaluations environnementales fédérales-provinciales, ils s'étaient attaqués au marché d'Hydro-Québec dans l'est de l'Amérique avec le NRDC, créant la perception selon laquelle l'hydroélectricité québécoise n'était propre que dans la publicité de la société d'État.

Le mémoire des Cris passe sous silence plusieurs facettes controversées de leur dossier, notamment le fait qu'aucun tribunal n'a jamais reconnu leur prétention au fait que la Convention de la Baie-James reconduit inégalement leurs droits ancestraux. En réalité, les tribunaux fédéraux ont plutôt dit qu'il fallait interpréter la convention comme un « contrat » signé par des adultes consentants. Et, dans ce contrat, les Cris ont renoncé à leurs titres et droits autochtones, plus précisément à l'article 2 de la Convention de la Baie-James.

LIBÉRAL

SUITE DE LA PAGE 1

de son député, Tom Wappel, parce que sa demande d'indemnisation spéciale pour les membres de la marine marchande, qu'il avait déposée auprès des Anciens Combattants Canada, avait été rejetée à deux reprises.

La réponse qu'il a obtenue de son député a tellement choqué son épouse qu'elle en a fait parvenir une copie au quotidien *The Toronto Star*.

« Je suis perplexe », écrit M. Wappel dans sa courte lettre. Selon ses registres, vous m'avez appuyé dans le passé, mais il semblerait qu'à la dernière élection vous ayez appuyé le candidat de l'Alliance canadienne. Comment se fait-il que vous m'écriviez pour me demander de l'aide si vous n'aviez pas une estime de moi assez grande pour voter pour moi? Puis il ajoute: « Peut-être mes registres sont-ils erronés. Le cas échéant, avertissez-moi. »

M. Wappel, député à la Chambre des communes depuis 1988, avait été candidat à la course au leadership du Parti libéral en 1990 contre Jean Chrétien. M. Wappel a indiqué que sa lettre n'est « pas inhabituelle », rapporte le *Star*. « Je ne vois rien de déplacé dans le fait de demander aux gens quelles sont leurs positions et pourquoi ils ne sont pas cohérents avec ces positions. »

M. Wappel a dit qu'il invitait M. Baxter à l'appeler pour expliquer sa position. Et sa décision d'aider son commettant ou non dépendrait « grandement » des explications fournies. « Je peux décider qui j'aide et qui je n'aide pas. »

Alors qu'il était à Moncton hier, M. Wappel en a même remis. Loin de penser que cette demande d'explication à un commettant était déplacée, il a déclaré sur un ton assuré: « J'ai demandé à M. Baxter de me contacter. Au lieu de quoi, il a décidé de contacter le *Toronto Star*. »

Tout cela n'est pas suffisant pour que Jean Chrétien le rappelle à l'ordre. Interrogé en Chambre, le premier ministre a indiqué qu'il avait parlé à M. Wappel et avait obtenu l'assurance de ce dernier qu'il aiderait M. Baxter. « Cette lettre a été écrite et c'est dommage. Il m'a dit qu'il espérait que cette personne l'appellerait et qu'il l'aiderait. »

En fait, personne dans les rangs libéraux n'a osé condamner le collègue Wappel. La whip Marlene Catterall, pourtant préfet de discipline, a indiqué que ce n'était pas sa responsabilité de le punir.

« La relation qu'entretient M. Wappel avec ses commettants concerne M. Wappel. Cela n'a rien à voir avec mes responsabilités en tant que whip. » A qui revient donc cette responsabilité, alors? « Je pense que c'est le rôle des commettants de M. Wappel de faire savoir ce qu'ils pensent de lui. [...] Je ne pense pas qu'on se passe la balle », s'est-elle défendue.

Le président du caucus libéral, Paul de Villiers, a lui aussi refusé de faire des commentaires, mais il a admis que ce n'était pas sa façon de fonctionner.

« Après les élections, je prends la position que je suis le représentant élu par tous les commettants et que je les dessers de la même façon. Je ne pose pas de questions pour savoir s'ils ont voté pour moi, s'ils m'ont appuyé ou pas. »

Le ministre responsable des Anciens Combattants, Ron Duhamel, a seulement dit que, si M. Baxter le contactait, il lui ferait plaisir d'examiner le dossier.

En fait, tous les députés libéraux consultés avaient la même réaction: aucun ne voulait se prononcer sur la lettre de M. Wappel ou sur les sanctions dont il devrait écoper. Mais tous ajoutaient qu'en tant que député, ils considèrent comme étant leur rôle de représenter tous leurs commettants et pas seulement ceux ayant voté pour eux.

« On tente de gagner la prochaine élection, pas la dernière », a illustré Don Boudria en indiquant qu'il n'avait « jamais » écrit de telles lettres.

« Ce n'est pas notre approche en tant que parti, en tant que caucus ou en tant que gouvernement et nous ne sommes pas d'accord avec cette approche », a commenté le vice-premier ministre, Herb Gray. Mais il n'a pas voulu lui non plus dire s'il fallait punir M. Wappel.

Du côté de l'Alliance canadienne, on réclamait hier des excuses publiques de la part du député. « Il devrait être ici et offrir ses très sincères excuses », a dit Peter Goldring. S'il n'est pas prêt à faire cela, il devrait démissionner.

On avait la même réaction du côté du Bloc québécois. « Le minimum, c'est de s'excuser », a dit Gilles Duceppe. Mais chez M. Chrétien, on dirait que c'est un problème. Ils n'ont jamais tort. Ils n'ont jamais fait d'erreur.

On se rappellera que plusieurs députés bloquistes avaient dû justifier en 1999 le fait qu'ils acceptaient de distribuer à leurs électeurs des drapeaux canadiens, malgré l'idéologie de leur parti. Ils avaient expliqué qu'il leur fallait travailler pour tous leurs commettants.

« J'aurais voulu entendre une condamnation plus forte de la part du premier ministre, a de son côté déclaré le néo-démocrate Bill Blaikie. Qu'il dise clairement que c'est inacceptable de travailler de cette façon. Peut-être aussi le premier ministre aurait-il dû dire à quoi il s'attend en matière d'attitude de ses députés à l'endroit de leurs commettants. »



Liv Ullmann préside le jury de l'édition 2001 du Festival de Cannes.

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

des acteurs américains. Ullmann était un second choix. Rien n'y parut.

L'ancienne muse de Bergman est une grande dame. Elle qui ne parle pas français avait préparé tout son petit discours dans notre langue en disant en boutade espérer la parler couramment à la fin du festival. Et de lancer une déclaration d'amour à Cannes, amour né il y a bien longtemps, porté dans son cœur depuis. D'emblée, la présidente du jury a précisé vouloir voir les films avec son cœur, ses émotions, plutôt que son intellect. Le ton était donné. Chacun des jurés a joué son couplet sur l'émotion qui fait la force des films, même Kassovitz. Le cinéaste de *La Haine* a avoué avoir été un pur cinéphile puis, une fois devenu réalisateur, s'être laissé distraire par les considérations techniques, soudain trop attentif aux jeux de caméra, qui lui gâchaient son plaisir. « Cette fois, je veux savourer les films. »

En gros, si on en croit ses propos d'hier, ce jury ne veut se heurter ni au mur de l'intellect ni à celui des nationalités. Le cinéma, c'est le cinéma, et à l'heure de la mondialisation, chacun se sent un peu compatriote de l'autre, ouvert aux nationalités différentes et pas chauvin pour deux sous, comprennent-on. Fort bien. On regarde quand même les jurés en se demandant qui va influencer qui, qui restera un peu dans l'ombre (sans doute la timide Charlotte Gainsbourg). Liv Ullmann possède une autorité naturelle, chose certaine, et devrait donner le la. Elle est en quête de coups de cœur. C'est l'émotion qui mènera sans doute le bal du palmarès.

Exclusion et cafouillage

En tout cas, Mathieu Kassovitz ne s'est pas exprimé hier sur le cafouillage qui a entouré l'absence du film *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* de la sélection

cannoise. À cette absence s'est ajoutée *in extremis* l'annulation de la projection du film sur un écran extérieur, prévue malgré tout durant le rendez-vous cannois. Jean-Pierre Jeunet, son cinéaste, vexé d'avoir été boudé par l'équipe du festival et insatisfait des conditions de projection, aurait retiré ses billes. *Exit, Amélie* à la belle étoile. C'est le sujet de l'heure ici, et Kassovitz, qui joue dans cette comédie, avait protesté ailleurs contre l'exclusion du film de la compétition. Le procès d'intellectualisme, qui colle à la sélection officielle cannoise, se fait à pleins journaux, dans les coulisses du festival aussi. Comme si Gilles Jacob et son équipe se coupaient démesurément des goûts du public et avaient raté une belle occasion de faire plaisir à tout le monde.

Précisons que ce film, vraiment amusant, un brin magique et follement optimiste, fait un malheur en France depuis deux semaines. Les foules s'y pressent, un auditoire souvent très jeune rigole de toutes ses dents et applaudit (chose rare) à la fin des représentations. Jacques Chirac, intrigué, se l'est fait projeter dans sa salle privée de l'Élysée.

Je suis allée voir le film à Paris, avant d'arriver à Cannes. C'est une comédie très française, peuplée de Parisiens types: le maraicher grognon, l'artiste reclus, la patronne de bistrot débonnaire, etc. Ça ne doit rien à Hollywood et c'est charmant. Le film, proche dans son esthétique surréaliste de *Delicatessen*, que ce même Jeunet avait réalisé avec Caro, évolue dans un registre beaucoup plus joyeux. Quant à la jeune Audrey Tatou, dans son irrésistible interprétation d'une petite Parisienne qui entend de faire le bien autour d'elle, elle crève bel et bien l'écran. Alors, voilà! Ce qui fait causer le Tout-Cannes est un film qui n'y est pas. Les absents ont toujours tort, dit-on. Voire! Cette fois, l'absent semble avoir raison. Mais oui, il aurait dû en être, le film de Jeunet. Domage!

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

ber à la campagne de peur menée par les opposants au bilinguisme. Cette politique est « symbolique et elle n'enlève rien aux anglophones de quelque manière que ce soit », a ajouté le maire. « Il n'y aura pas moins d'équité en matière d'emploi, il y en aura davantage. »

Les six recommandations soumises au mois d'avril par le directeur des services municipaux auront donc été retenues. La première concernait l'application de la politique de bilinguisme de l'ancienne ville d'Ottawa, adoptée il y a deux décennies. Elle garantit l'accès aux citoyens à des services dans les deux langues et exige donc des compétences linguistiques chez une partie du personnel. Pour y arriver, les employés visés devront participer à des programmes de perfectionnement linguistique. Huit pour cent des 12 000 postes de la mégaville seront désignés bilingues. On assure toutefois que le statut de la ville ne provoquera pas de pertes d'emplois en raison de lacunes quant aux compétences linguistiques et qu'il n'entraînera pas d'augmentations budgétaires pour la traduction des documents et la formation des employés.

Madeleine Meilleur, conseillère de Rideau-Vanier, savoure cette victoire. « On ne pensait pas avoir l'appui d'autant de conseillers. C'est un grand jour pour nous parce qu'il faut se rappeler qu'on est seulement quatre conseillers francophones autour de la table et que ça fait des années que dure le débat sur le bilinguisme à Ottawa. » Les débats au conseil de ville hier ont été moins pénibles que ceux qui avaient marqué la réunion du comité des services organisationnels et du développement économique huit jours plus tôt pour préparer le terrain. Les opposants au bilinguisme avaient alors exprimé leur désaccord en termes parfois haineux, un épisode « douloureux » pour les élus francophones.

Le conseil municipal a maintenant l'intention de se tourner vers le premier ministre ontarien pour officialiser le statut bilingue de la capitale nationale et demander la modification de la Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa. Mike Harris a déjà exprimé son peu d'enthousiasme en la matière, affirmant que le statut linguistique d'Ottawa était une compétence municipale; il ne voyait pas le besoin d'intervenir. Le maire Chiarelli ne refuserait pas l'aide du premier ministre Jean Chrétien: « Si Queen's Park refuse, il aura peut-être l'autorité morale d'intervenir », a-t-il expliqué aux journalistes.

Maxine Hill, présidente d'ACFO d'Ottawa-Carleton, un organisme voué à la promotion de la francophonie dans la région, était très soulagée: « On voit enfin la lumière au bout du tunnel au terme de 18 mois semés d'embûches. » Elle admet avoir trouvé la journée difficile, particulièrement lorsqu'un amendement a été déposé dans le but de reporter le débat d'un mois. La motion a été balayée par un vote de 13 contre 9 mais les échanges qu'elle a provoqués ont prolongé le débat. Si, dans l'ensemble, la journée s'est déroulée sans anicroches, il a tout de même fallu expulser un anglophone dissident qui conspuait les conseillers. Mme Hill ne comprend pas pourquoi le bilinguisme d'Ottawa suscite autant d'émotivité: « Ça va entrer en vigueur et les gens vont se rendre compte que c'est tout à fait naturel. »

Pour veiller au grain, le conseil municipal créera un Comité consultatif sur les services en français qui sera composé d'un nombre égal de contribuables francophones et anglophones. En plus de recevoir les plaintes des citoyens, il sera chargé d'évaluer la prestation des services dans les deux langues et fera rapport au conseil.

Avec la Presse canadienne